



**CROIX-ROUGE
FRANÇAISE**

SIAO des Yvelines | C1 PUBLIC

ÉMETTEUR : SIAO 78

DESTINATAIRES : *Public*

VERSION : 01 | **DATE D'APPLICATION** : 2026



Rapport d'activité 2025 SIAO 78

Introduction

A propos de la Croix-Rouge française



Un maillon du plus grand mouvement humanitaire mondial :

- Pendant près de deux siècles, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est développé aux quatre coins de la planète. Aujourd'hui, il regroupe 15 millions de femmes et d'hommes unis autour d'un même idéal de fraternité et de solidarité et rassemble 192 Sociétés nationales, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).
- Proclamés lors de la XXI^e conférence internationale de la Croix-Rouge en 1965, nos **sept principes** sont le socle des valeurs de notre Mouvement.

Une association loi 1901 :

- La Croix-Rouge française est ouverte à tous, sans barrière ni discrimination, et reconnue d'utilité publique depuis 1945. Conformément à son projet associatif, elle oriente ses actions vers le soulagement de toutes les souffrances humaines avec une priorité en faveur des plus vulnérables.

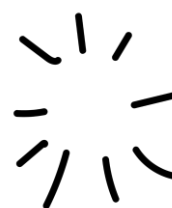
Une entreprise à but non lucratif :

- La Croix-Rouge française est également engagée dans une économie sociale de services à but non lucratif à travers la gestion d'établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de formation.

Un auxiliaire des pouvoirs publics :

- Conformément aux conventions de Genève, toutes les Sociétés nationales du Mouvement sont auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Ainsi, tout en étant libre de ses choix et indépendante, la Croix-Rouge française est un partenaire de premier plan des pouvoirs publics lors des situations d'exception nécessitant des moyens humains et logistiques importants, en France comme à l'international.

La Croix-Rouge française en chiffres



1 communauté de volontaires :

78 935 bénévoles

17 909 salariés

21 032 étudiants qui se forment

1 campus national

7 filières métier

108 délégations territoriales

1 048 implantations locales

635 établissements et services
sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de
formation

1 raison d'être

*« La Croix-Rouge française agit
pour protéger et relever sans
condition les personnes en
situation de vulnérabilité et
construire, avec elles, leur
résilience ».*

Total des ressources : **1 819 M€**

(hors valorisation du bénévolat, incluant les
produits du siège)

Sommaire



p.5. La Lutte contre les exclusions à la Croix-Rouge française

p.7. Le SIAO

p.8.. 115 - Pôle Social

9. 115

18. Pôle Social

p.25 Pôle Hébergement Logement

29. Hébergement

32. Logement

36. Service DAHO

38 Dispositif Saturation (AVDL)

p.40. Observatoire Social

p.50. Nos priorités pour 2026

p.51. Conclusion

La lutte contre les exclusions à la Croix-Rouge française

Organisation et fonctionnement

> Une direction nationale

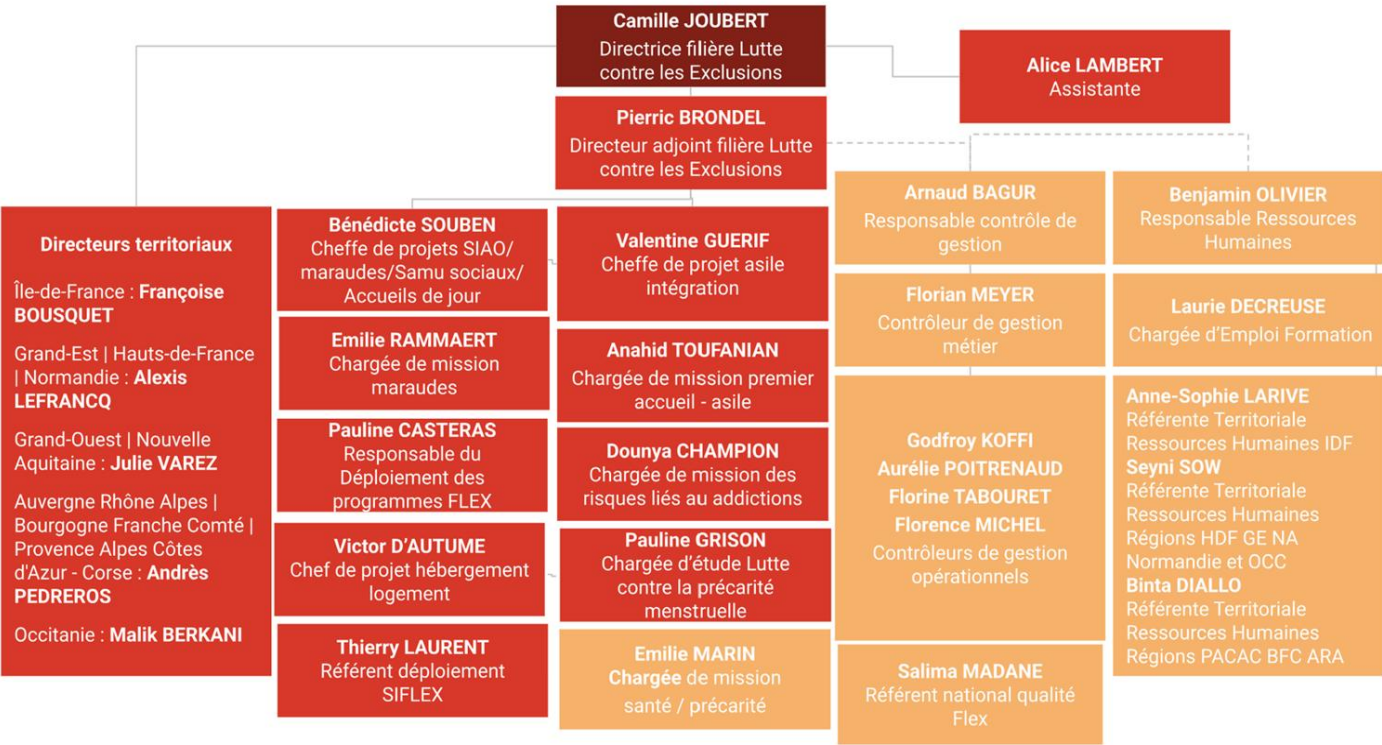
Le siège national assure la direction de la filière et apporte un soutien et une expertise métier au réseau d'établissements. Le service dédié de la filière Lutte contre les Exclusions assure une animation nationale du réseau via une veille législative et juridique, des groupes de travail, des journées thématiques, des séminaires et visio conférences régulières à visée informative des directeurs d'établissements et de leurs équipes.

> Cinq directions territoriales

L'ensemble des établissements du territoire métropolitains sont répartis en 5 territoires.

> Des fonctions support expertes sur l'activité de la filière

Le fonctionnement des établissements est soutenu par des équipes contrôle de gestion et ressources humaines ainsi que par des interlocuteurs référents au sein des équipes qualité et maîtrise d'ouvrage informatique.



La lutte contre les exclusions à la Croix-Rouge française

Chiffres clés

310 services de Veille sociale

246 équipes de **maraudes / samu sociaux** dans 80 départements
48 lieux d'accueil de jour dans 32 départements
16 SIAO



Hébergement – logement

107 dispositifs **d'hébergement** de droit commun (5 758 places)
5 dispositifs d'accompagnement des personnes à **l'hôtel** (> 10 000 personnes par an)
46 dispositifs de **logement accompagné** (dont 25 pensions de famille et résidences sociales)

Asile / Intégration

39 dispositifs d'accueil des **demandeurs d'asile** (3 611 places d'hébergement)
5 dispositifs d'accompagnement des **réfugiés**
5 dispositifs d'accueil des déplacés **d'Ukraine**

Santé-précarité / médico-social

30 dispositifs santé-précarité
32 points hygiène

188 établissements comptables
regroupant **533 dispositifs**

2262 salariés
9700 bénévoles

Réalisé 2024 : 211 489 k€ de produits d'exploitation encaissés
Estimé 2025 : 204 783 k€

INTRODUCTION

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des profondes évolutions engagées ces dernières années dans les politiques de l'hébergement et du logement.

La stratégie du Logement d'abord, la transformation progressive de l'offre d'hébergement, l'harmonisation des pratiques des SIAO franciliens et la recherche d'une plus grande fluidité des parcours constituent désormais le cadre dans lequel s'exerce notre mission.

Ces orientations répondent à une ambition largement partagée : permettre aux personnes de sortir plus rapidement des dispositifs d'urgence pour accéder à des solutions plus stables et plus adaptées à leurs besoins.

Leur mise en œuvre intervient toutefois dans un contexte où les tensions sur l'hébergement et le logement demeurent particulièrement fortes.

La rareté des places disponibles, les difficultés d'accès au logement, la complexification des situations accompagnées et l'augmentation des besoins conduisent quotidiennement les équipes à rechercher des équilibres entre urgence, équité et efficacité.

Dans ce contexte, le SIAO occupe une place centrale. Au-delà de sa mission d'accueil et d'orientation, il assure une fonction de coordination, de régulation et d'observation indispensable au fonctionnement de l'ensemble du dispositif départemental.

Il contribue à objectiver les besoins, à favoriser la fluidité des parcours, à soutenir les professionnels du territoire et à éclairer les décisions publiques grâce aux données qu'il produit.

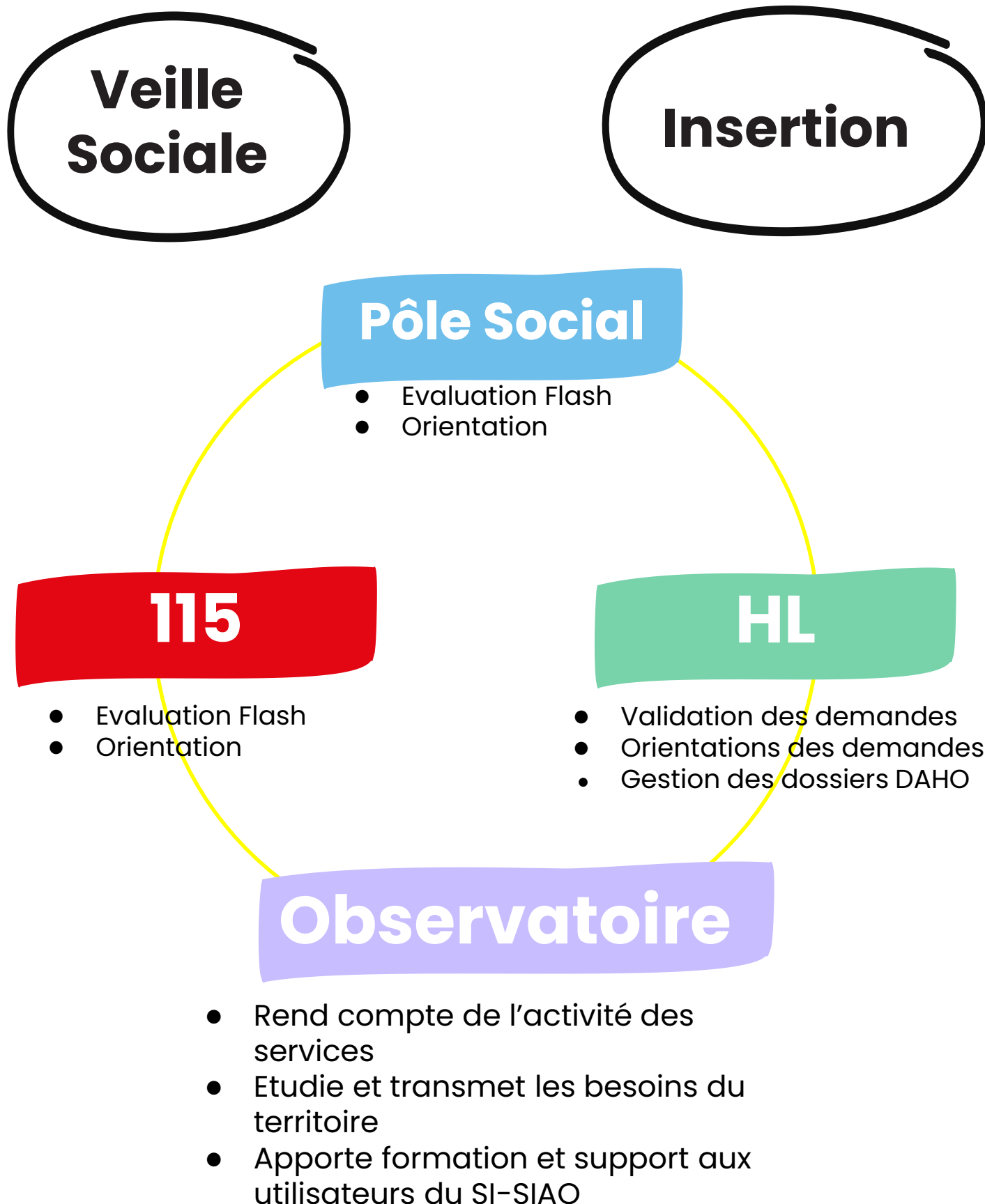
L'année 2025 a ainsi été marquée par la poursuite de nombreux chantiers : création de la cellule d'évaluation, développement des coopérations avec les partenaires, renforcement de l'accompagnement vers le logement, évolution des pratiques d'orientation et adaptation continue aux transformations des dispositifs portées par l'État.

Ce rapport d'activité rend compte de cette mobilisation. Il présente les principales données de l'année, les actions conduites par les équipes et les évolutions observées sur le territoire.

Il met également en lumière les limites auxquelles se heurtent aujourd'hui les acteurs de l'hébergement et du logement : si les modalités de coordination continuent de se renforcer, elles ne peuvent, à elles seules, compenser un déficit durable de solutions adaptées aux besoins des ménages.

Plus que jamais, l'enjeu n'est plus seulement de gérer l'urgence, mais d'organiser des parcours dans un système où chaque place disponible doit être mobilisée au plus juste. C'est dans cette recherche permanente d'équilibre entre les orientations nationales, les réalités du territoire et les besoins des personnes que s'inscrit l'action quotidienne du SIAO des Yvelines.

Fonctionnement du SIAO



115

Pôle Social



Présentation du 115

Le 115, numéro national d'Urgence Sociale, assure l'écoute et l'orientation des publics en situation de rue en fonction des places disponibles, en hébergement d'urgence, à l'hôtel, en abri de nuit ou vers les accueils de jour.

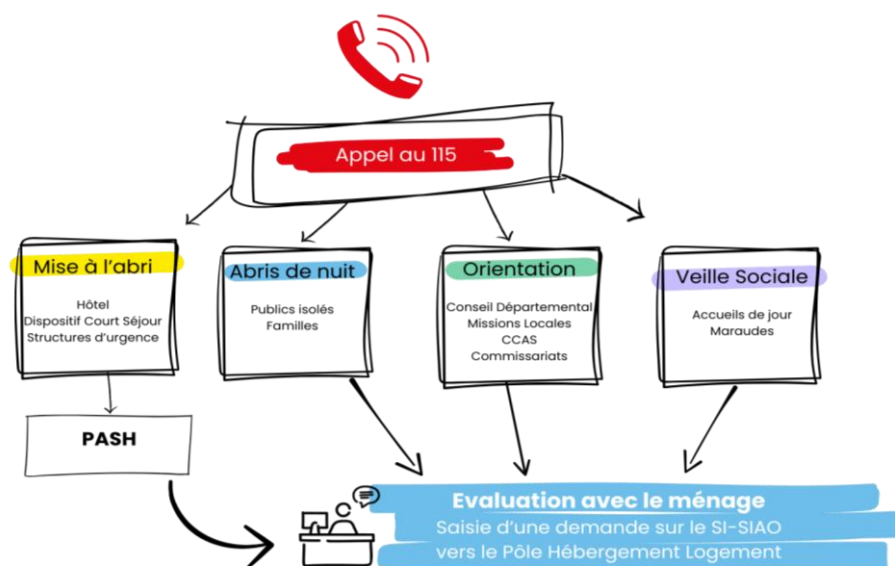
Le 115 est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et reçoit en moyenne 580 appels par jour. En articulation avec la coordination des maraudes du Samu Social, il assure le déclenchement des interventions auprès des personnes signalées. Les équipes mobiles interviennent afin d'évaluer les situations, apporter une réponse adaptée et, lorsque cela est nécessaire, orienter les personnes vers une structure adaptée ou vers les places d'hébergement dédiées aux maraudes.

Par ailleurs, le 115 assure le lien avec la Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH) en transmettant les informations relatives aux personnes hébergées durablement à l'hôtel. La PASH rencontre les ménages concernés, réalise les évaluations sociales et formule des préconisations d'orientation vers les dispositifs Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) les plus adaptés à leur situation.

Conformément aux dispositions du cadre unifié des SIAO franciliens, les ménages sollicitant le 115 sans bénéficier préalablement d'une évaluation sociale peuvent être orientés vers une solution hôtelière au titre d'une prise en charge dite « initiale », prévue pour une durée d'un mois renouvelable une fois. Cette première mise à l'abri vise à permettre la stabilisation des situations et l'engagement d'un travail d'évaluation sociale. Cette évaluation est ensuite réalisée par les professionnels de la cellule évaluation du SIAO, afin d'identifier les besoins du ménage et de proposer des orientations adaptées à la situation et au parcours.

A ce titre elle intervient en :

- Réalisant une première évaluation approfondie à chacun des ménages hébergés à l'hôtel.
- Formulant une demande d'hébergement insertion, avec une préconisation adaptée à la situation du ménage.
- Informant les ménages sur leurs droits et les orientant vers les structures compétentes en fonction des besoins identifiés (**santé, juridique, accompagnement social...**).
- Maintenant une vigilance sur les situations pour lesquelles un accompagnement social apparaît nécessaire, en particulier lorsque des problématiques sont identifiées (**santé, Violence ou de vulnérabilité liée à l'enfance...**).
- Effectuant, le cas échéant, un transfert de la demande dans le SI-SIAO dès lors qu'un référent social est désigné par la **PASH78**.





Présentation d'une journée type du 115



Le 115 constitue la porte d'entrée du dispositif de veille sociale pour les personnes sans abri ou confrontées à une situation de grande précarité. Au-delà de sa fonction d'accueil téléphonique, il assure une mission d'évaluation sociale, d'orientation et de coordination visant à apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes sollicitant le service.

Lors du premier contact, l'écoutant conduit un entretien d'évaluation permettant d'appréhender la situation globale du ménage. Cette analyse porte sur la composition familiale, les conditions de vie et d'hébergement, les ressources, l'état de santé, l'accès aux droits ainsi que les éventuels facteurs de vulnérabilité. Cette phase est déterminante car elle conditionne l'orientation vers les dispositifs de droit commun ou spécialisés les plus adaptés : accompagnement social, accès aux soins, domiciliation, aide alimentaire, ouverture de droits ou demande d'hébergement.

Parallèlement à cet entretien, l'écoutant consulte le système d'information du SIAO afin de vérifier l'existence d'un dossier, d'actualiser les informations disponibles ou de créer une nouvelle situation. Cette démarche garantit la traçabilité des demandes et contribue à une meilleure connaissance des parcours des personnes accompagnées.

L'activité du 115 repose sur une analyse continue des demandes et sur la capacité à hiérarchiser les situations au regard des critères de vulnérabilité définis par les politiques publiques. Les demandes d'hébergement ou de mise à l'abri font ainsi l'objet d'une évaluation approfondie avant d'être présentées lors des temps de régulation interne. Ces instances permettent de croiser les regards professionnels, d'apprécier les niveaux d'urgence et de prioriser les orientations en fonction des places disponibles et des besoins identifiés.

Cette mission implique de concilier plusieurs exigences parfois contradictoires : répondre à l'urgence sociale, garantir l'équité de traitement entre les demandeurs et optimiser l'utilisation de ressources d'hébergement limitées. L'activité ne se résume donc pas à l'attribution d'une place mais relève d'un véritable travail d'aide à la décision fondé sur l'évaluation sociale et la connaissance des dispositifs.

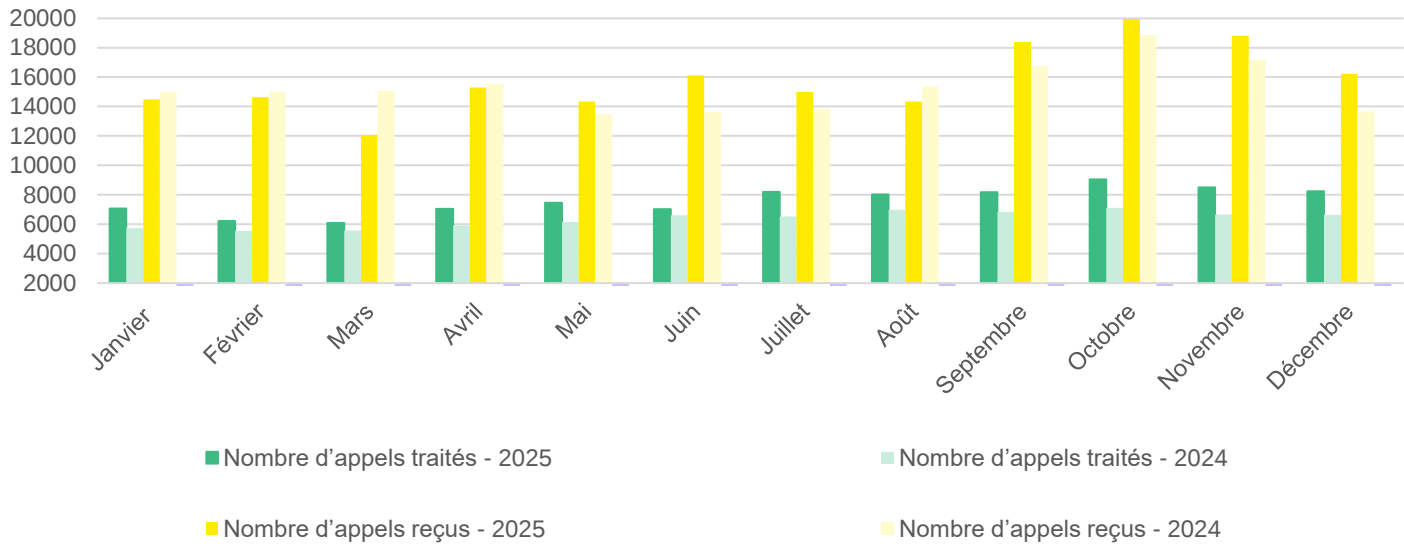
Au cours de la journée, les écoutants assurent également le suivi des situations déjà prises en charge, notamment les demandes de renouvellement d'hébergement, ainsi que les échanges avec les partenaires institutionnels et associatifs. Les relations régulières avec les services départementaux, les établissements de santé, les structures d'hébergement ou les travailleurs sociaux permettent d'actualiser les informations relatives aux ménages et de sécuriser la continuité de leur accompagnement.

Le traitement des demandes de maraude constitue également une dimension essentielle de l'activité. Il nécessite une évaluation rapide de la situation, le recueil d'informations précises sur la localisation de la personne et une coordination étroite avec les équipes mobiles intervenant sur le territoire. Cette articulation contribue à aller vers les publics les plus éloignés des dispositifs d'aide et à prévenir les situations de rupture.

Enfin, une attention particulière est portée aux situations présentant un risque accru pour les personnes : violences intrafamiliales, présence de très jeunes enfants, problèmes de santé, isolement ou danger immédiat. Ces situations nécessitent une réactivité renforcée, une mobilisation rapide des partenaires compétents et parfois la mise en œuvre de procédures spécifiques afin de garantir la protection des personnes concernées.

Ainsi, le 115 apparaît comme un observatoire privilégié des phénomènes de précarité sur le territoire et comme un outil central de régulation de l'urgence sociale. Son action repose sur l'articulation permanente entre évaluation sociale, gestion de l'urgence, coordination partenariale et recherche de solutions adaptées aux besoins des personnes.

Activité téléphonique du 115 - Année 2024-2025



Les 45 655 demandes d'hébergement enregistrées en 2025 concernent 3 278 ménages distincts, représentant 6 490 personnes. L'écart important entre le nombre de demandes et le nombre de ménages concernés met en évidence la récurrence des sollicitations adressées au 115 et la nécessité d'une actualisation régulière des situations.

Ces données illustrent la spécificité de l'activité du service, qui ne consiste pas uniquement à enregistrer des demandes mais également à assurer un suivi continu des parcours, à réévaluer les niveaux de vulnérabilité et à adapter les réponses proposées en fonction de l'évolution des besoins et des capacités d'accueil disponibles. Le 115 exerce ainsi une fonction centrale de régulation de la demande d'hébergement à l'échelle du territoire.



Activité du 115

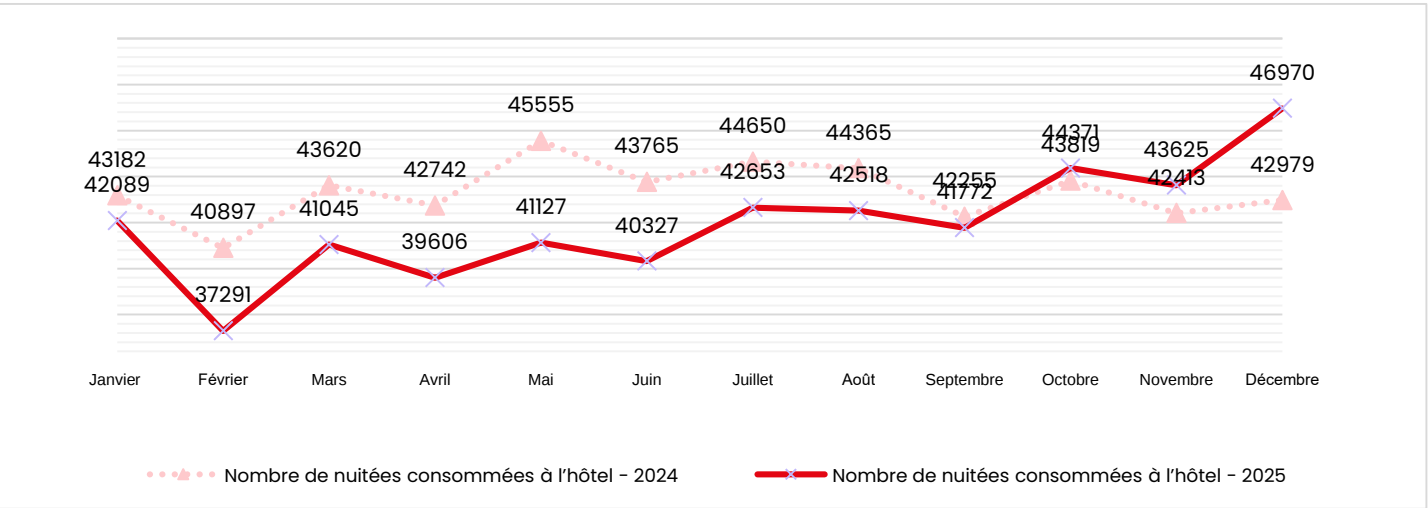
La mise à l’abri par le 115

Lorsqu’une solution d’hébergement est disponible, le ménage est informé de son orientation par téléphone. Cette information est complétée par l’envoi automatique d’un SMS depuis le SI-SIAO, précisant les modalités de prise en charge. Lorsque l’orientation concerne un hébergement hôtelier, la demande est transmise au Pôle Régional de Réservation Hôtelière (DELTA), chargé d’identifier un établissement correspondant aux caractéristiques du ménage. Lorsque la mise à l’abri est réalisée en abri de nuit, la demande est adressée directement à la structure concernée afin de permettre l’accueil du ménage.

Analyse des demandes pourvues à l’hôtel

Le plafond de places hôtelières mobilisables par le 115 des Yvelines est passé de 1 350 en 2024 à 1 408 en 2025, soit une augmentation de 44 places. Parallèlement, la politique nationale de transformation de l’offre d’hébergement poursuit son déploiement sur le territoire. Celle-ci vise à réduire progressivement le recours à l’hébergement hôtelier au profit de solutions plus pérennes en structure. Dans ce cadre, 7 places de Centre d’Hébergement d’Urgence (CHU) ont été ouvertes dans les Yvelines en 2025, entraînant la fermeture de 14 places hôtelières selon la règle de conversion appliquée par les services de l’État.

Le faible volume de places transformées témoigne d’un arbitrage territorial visant à concilier l’objectif national de réduction du recours à l’hôtel avec le maintien d’une capacité de mise à l’abri compatible avec le niveau de la demande observée sur le département.



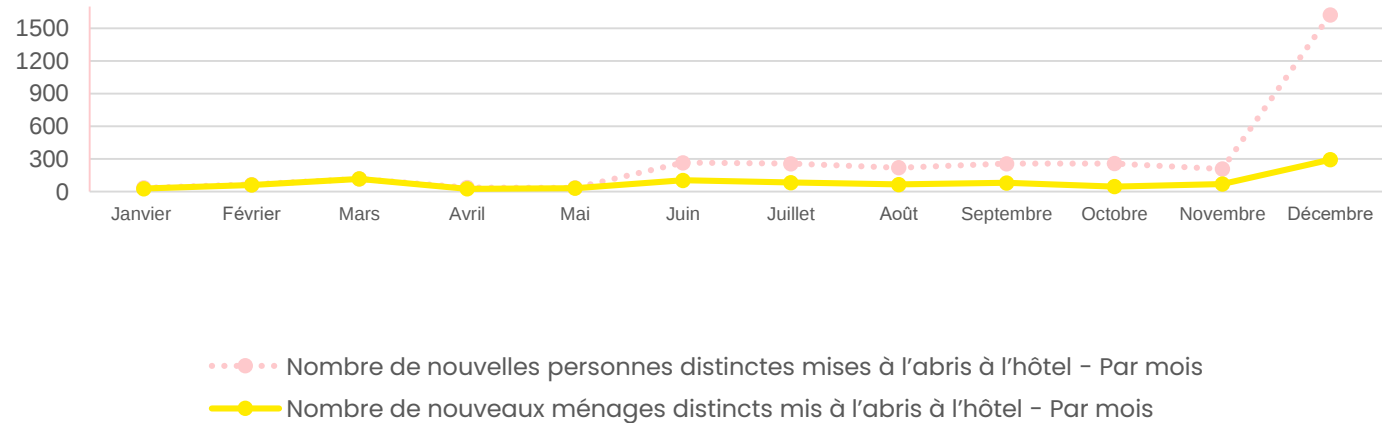
Activité du 115

En 2024, la gestion du parc hôtelier s’est inscrite dans une démarche de maîtrise des capacités mobilisées et de fluidification des parcours d’hébergement. Ce travail, conduit avec l’ensemble des partenaires du territoire, visait à favoriser l’accès des ménages à des solutions plus adaptées lorsque celles-ci étaient disponibles, tout en préservant la continuité de leur prise en charge.

Cette dynamique s’est poursuivie en 2025 et a permis d’atteindre l’objectif fixé en matière de gestion du parc hôtelier. La moyenne annuelle d’occupation s’établit à 1 379 personnes hébergées chaque nuit pour une capacité moyenne de 1 394 places, témoignant d’une mobilisation quasi complète des capacités disponibles.

Au cours de l’année, 1 015 nouveaux ménages ont accédé à une mise à l’abri à l’hôtel, représentant 3 391 personnes distinctes. Si le nombre d’orientations demeure relativement stable sur la majeure partie de l’année, une augmentation est observée en décembre. Celle-ci s’explique par l’activation du Plan Grand Froid, qui a conduit à renforcer temporairement les capacités de mise à l’abri et à accueillir un nombre plus important de ménages.

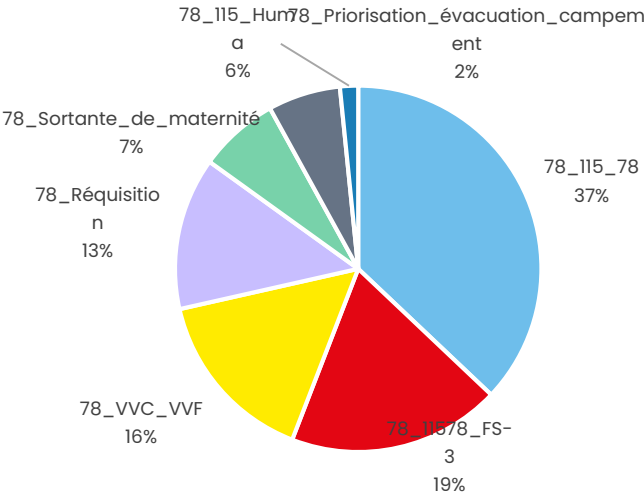
Demands de nouvelles demandes pourvues à l'hôtel



La composition des ménages hébergés à l’hôtel en 2025 met en évidence une prédominance des ménages familiaux. Les couples avec enfant(s) constituent la part la plus importante du public accueilli, représentant 40 % des ménages hébergés. Ils sont suivis par les femmes avec enfant(s), qui représentent 34 % des situations prises en charge, puis par les femmes seules (12 %).

Les autres configurations familiales demeurent plus marginales : les couples sans enfant représentent 5 % des ménages hébergés, les hommes seuls 3 %, les groupes avec enfant(s) 2 %, les groupes sans enfant 2 % et les hommes seuls avec enfant(s) 1 %.

Répartition par type de fléchage sur l'année 2025



Activité du 115

La place occupée par les enfants dans les dispositifs hôteliers demeure particulièrement significative. L'analyse des données montre qu'ils représentent 49 % de l'ensemble des personnes hébergées à l'hôtel, illustrant le poids important des ménages familiaux dans l'activité du dispositif et les enjeux spécifiques liés à leur accompagnement.

L'orientation des ménages vers les dispositifs hôteliers repose sur un système de fléchage permettant d'identifier les modalités de mise à l'abri et les priorités d'intervention. Le fléchage principal demeure le « 78-115 », correspondant aux mises à l'abri sur évaluation de vulnérabilité par le 115-78.

Le second fléchage le plus mobilisé concerne les femmes enceintes isolées ainsi que les femmes avec enfant de moins de trois ans confrontées à une absence de solution d'hébergement. Pour ces situations, une vigilance particulière est portée à la mobilisation préalable des dispositifs de droit commun, notamment ceux relevant du Conseil départemental, avec lequel le 115 assure une coordination étroite afin d'identifier les réponses les plus adaptées.

La majorité des ménages hébergés à l'hôtel présente une ancienneté de séjour inférieure à deux ans et demi. Toutefois, une part des situations demeure inscrite dans des parcours d'hébergement particulièrement longs, traduisant les difficultés persistantes d'accès à des solutions plus adaptées ou pérennes.

Dans ce contexte, les opérations de décrue conduites par le SIAO en 2024 puis en 2025 ont intégré des critères de priorisation fondés sur l'ancienneté de présence à l'hôtel. Les ménages hébergés depuis plus de cinq ans ont ainsi constitué le premier niveau de priorité, avant un élargissement progressif aux ménages présents depuis plus de deux ans et demi.

En 2025, 372 ménages ont connu une fin de prise en charge hôtelière. Parmi eux, 49 % étaient hébergés depuis plus de cinq ans, illustrant l'orientation donnée aux opérations de décrue vers les situations les plus anciennes.

Au cours de l'année 2025, la majorité des fins de prise en charge s'est traduite par un accès à une solution d'hébergement ou de logement, qu'il s'agisse d'une structure d'hébergement, d'un logement adapté ou d'un logement relevant du parc public ou privé. Ces orientations représentent 55 % des sorties enregistrées.

Les départs volontaires constituent le deuxième motif de fin de prise en charge, avec 26 % des situations observées.

Les autres motifs regroupent 19 % des situations et recouvrent notamment les cas dans lesquels les ménages ne sollicitent pas le renouvellement de leur hébergement, cessent de répondre aux sollicitations ou refusent les propositions formulées. Ces situations renvoient à des parcours dont l'issue demeure partiellement connue et interrogent les modalités de maintien du lien avec les ménages accompagnés.

Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2025

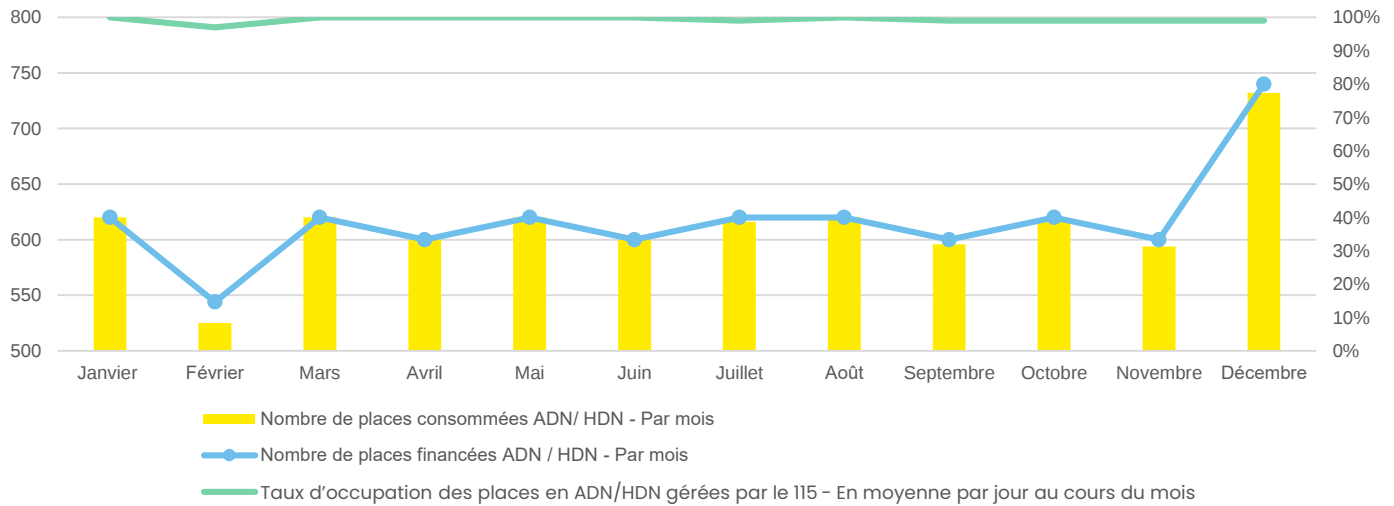
Inférieur à 2,5 ans	59%
Entre 2,5 ans à 5 ans	29%
Supérieur à 5 ans	12%

Activité du 115

Les ménages pris en charge en abri de nuit

Le 115 dispose de 20 places à la nuitée réparties dans deux abris de nuit : 5 places "famille" dans la commune du Port Marly (La Petite Arche) et 15 places dédiées aux hommes isolés, dans la commune de Versailles (le Bridge). (fermeture temporaire pour travaux en février)

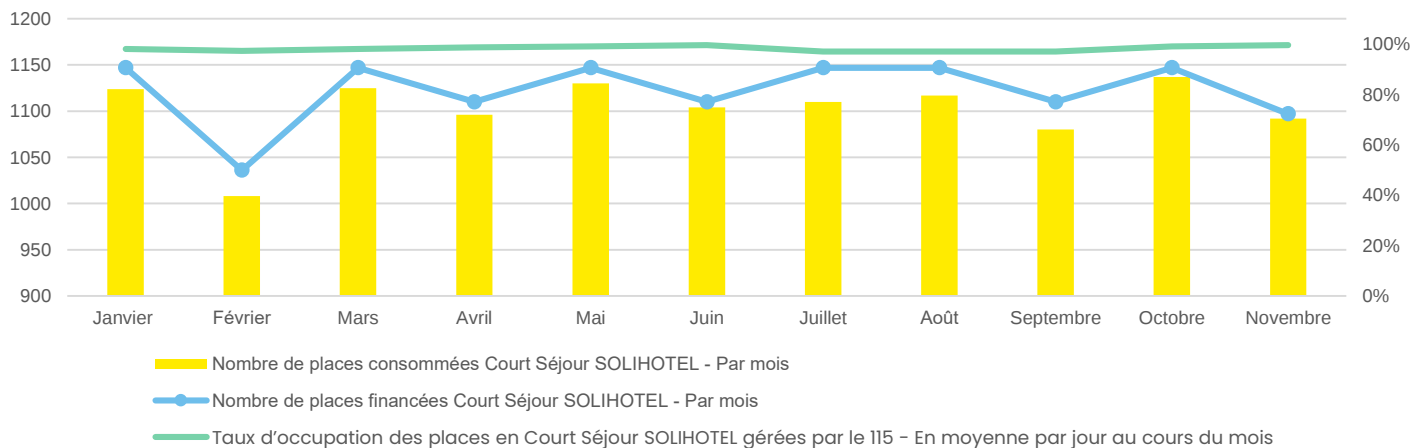
Places gérées en abri de nuit par le 115



Les ménages pris en charge sur le dispositif du « court séjour »

Les ménages peuvent également être orientés au SOLIHOTEL, dispositif de court séjour, afin qu'un travailleur social (de la cellule évaluation) puisse effectuer une évaluation plus approfondie de la situation du ménage durant les 7 jours de prise en charge humanitaire.

Places gérées sur le dispositif Court Séjour



Activité du 115

Les demandes non pourvues auprès du 115

Lorsqu'aucune solution d'hébergement ne peut être proposée à un ménage en demande, la situation est enregistrée dans le SI-SIAO comme une demande non pourvue, avec mention du motif de non-orientation par l'écoutant de permanence.

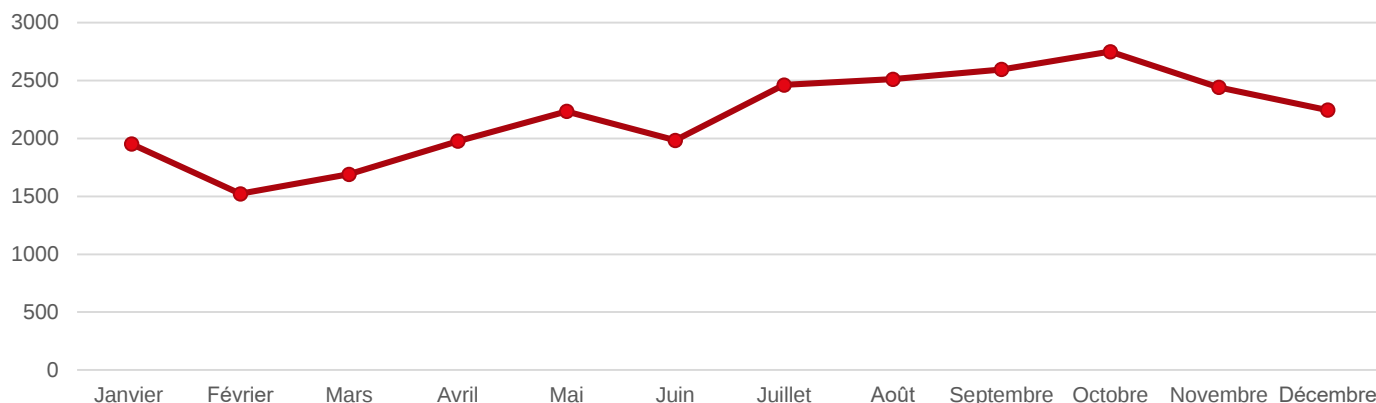
Les ménages peuvent ensuite renouveler leur demande auprès du 115 à partir de 16h afin de solliciter une prestation d'hébergement, dans la limite des places disponibles. En l'absence de solution immédiate, il leur est également demandé de recontacter le dispositif le lendemain matin afin d'être réintégrés dans la file d'attente, en fonction des éventuelles disponibilités.

Lorsqu'aucune solution d'hébergement ne peut être proposée à un ménage en demande, la situation est enregistrée dans le SI-SIAO comme une demande non pourvue, avec mention du motif de non-orientation par l'écoutant de permanence.

Les ménages peuvent ensuite renouveler leur demande auprès du 115 à partir de 16h afin de solliciter une prestation d'hébergement, dans la limite des places disponibles. En l'absence de solution immédiate, il leur est également demandé de recontacter le dispositif le lendemain matin afin d'être réintégrés dans la file d'attente, en fonction des éventuelles disponibilités.

Les capacités d'hébergement mobilisables via le 115 étant limitées, l'ensemble des demandes ne peut être satisfait. Cette tension structurelle se traduit mécaniquement par un volume important de demandes non pourvues.

Evolution du nombre de demandes non pourvues au total en 2025



L'analyse des profils des ménages concernés met en évidence une surreprésentation des personnes isolées parmi les situations non pourvues. Les hommes seuls représentent 41 % des demandes non pourvues, suivis des femmes seules (20 %), des femmes seules avec enfant(s) (18 %) et des couples avec enfant(s) (12 %). Cette répartition reflète toutefois en grande partie la structure des demandes adressées au 115, ces typologies constituant les principaux publics sollicitant le dispositif.

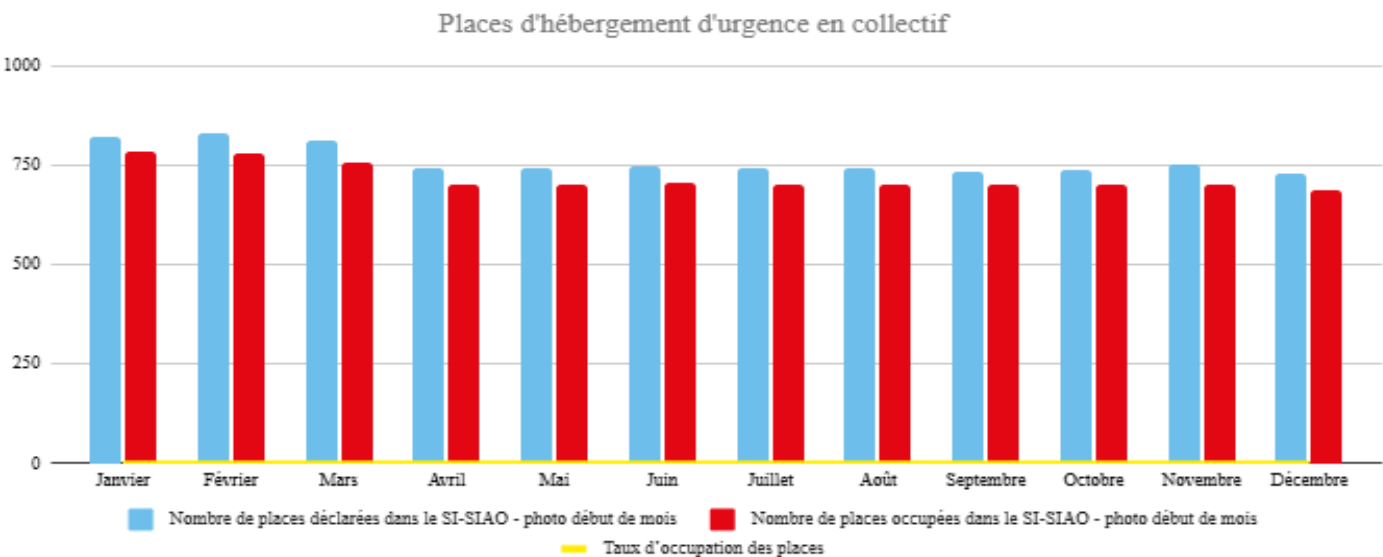
Dans le cadre de l'unification des SIAO pilotée par la DRIHL, la comptabilisation des demandes non pourvues s'appuie sur un indicateur national défini conjointement entre l'État et les acteurs du secteur. Les motifs retenus regroupent les situations suivantes :

- absence de places disponibles ;
- absence de places compatibles avec la composition familiale ;
- difficultés liées à la mobilité ;
- impossibilité d'orientation liée à certaines problématiques de santé ou de vulnérabilité ;
- refus d'admission lié à la présence d'un animal ;
- refus lié au comportement du demandeur (agitation, agressivité, consommation de substances, etc.) ;
- refus de la structure d'accueil pour d'autres motifs.

En 2025, 87 % des ménages ayant contacté le 115 ont connu au moins une demande non pourvue relevant de l'un de ces motifs. Par ailleurs, 12 % des situations correspondent à des ménages en capacité de se maintenir dans leur hébergement au moment de la demande. Les autres motifs représentent une part marginale, inférieure à 1 % des situations.

Activité du 115 - Gestion du parc d'hébergement urgence collectif

Le 115 est également amené à orienter les ménages vers des structures d'hébergement d'urgence collectif. Dans ce cadre, les places disponibles font l'objet d'une procédure de mise à disposition formalisée, permettant de préciser les caractéristiques de l'accueil proposé ainsi que les éventuels critères ou prérequis associés. À partir des informations recueillies dans ce cadre, les décisions d'orientation sont examinées de manière collégiale au sein de l'équipe. Elles s'appuient sur plusieurs critères d'appréciation, parmi lesquels l'ancienneté de la demande, les signalements ou alertes émanant des partenaires, ainsi que la situation du ménage et son niveau de vulnérabilité.



La situation des centre d'hébergement d'urgence du département reste caractérisée par une forte tension sur les capacités d'hébergement, ce qui limite la fluidité des parcours et complexifie les orientations. Bien que ces structures s'inscrivent dans le principe d'inconditionnalité de l'accueil, la pression croissante de la demande et la disponibilité restreinte des places conduisent les équipes à gérer des situations de plus en plus diversifiées et urgentes.

Dans ce contexte, les CHU sont amenés à adapter leurs modalités d'admission afin de répondre au mieux aux besoins identifiés et d'assurer la prise en charge des publics les plus vulnérables. Ces ajustements, observés sur le terrain, témoignent des contraintes opérationnelles auxquelles les structures doivent faire face pour maintenir la continuité de l'accueil et optimiser l'utilisation des capacités existantes.



Présentation de la Cellule Evaluation

Présentation de la Cellule Évaluation

Créée en octobre 2024, la Cellule Évaluation est composée de quatre moniteurs éducateurs. Elle répond à un enjeu majeur du SIAO : garantir qu'une évaluation sociale puisse être réalisée rapidement auprès des ménages sollicitant le 115, afin de mieux qualifier leurs besoins et de favoriser leur orientation vers les dispositifs les plus adaptés.

Son intervention s'inscrit dans la logique de parcours portée par le SIAO. Au-delà de la mise à l'abri, elle vise à disposer, dans les meilleurs délais, d'une évaluation sociale complète permettant d'identifier les vulnérabilités, de mobiliser les dispositifs de droit commun et d'orienter les ménages vers les solutions d'hébergement ou de logement les plus pertinentes.

À ce titre, la Cellule Évaluation assure plusieurs missions :

- réaliser une évaluation sociale globale de la situation des ménages ;
- élaborer et transmettre les demandes d'hébergement dans le SI-SIAO, assorties d'une préconisation adaptée ;
- informer les personnes sur leurs droits et les orienter vers les partenaires compétents (accès aux droits, santé, accompagnement social, dispositifs spécialisés...) ;
- contribuer à l'analyse des situations complexes lors des instances de priorisation afin d'adapter les réponses proposées ;
- assurer la continuité des parcours en organisant la transmission des situations vers les travailleurs sociaux appelés à poursuivre l'accompagnement.

Des interventions adaptées aux différents parcours

La Cellule Évaluation intervient principalement auprès des ménages hébergés à l'hôtel dans le cadre des prises en charge initiales du 115.

L'objectif est de réaliser une première évaluation sociale avant leur intégration au sein de la Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH) ou leur orientation vers un autre acteur de droit commun lorsque cela est possible.

Elle intervient également sur le dispositif de court séjour, à la demande du 115. Durant cette période de mise à l'abri temporaire, les professionnels réalisent une évaluation approfondie de la situation, identifient les besoins et les vulnérabilités du ménage et construisent, lorsque cela est nécessaire, une demande d'hébergement assortie d'une orientation adaptée.

Enfin, la Cellule Évaluation assure des permanences hebdomadaires dans les accueils de jour du Secours Catholique de Versailles et de Poissy.

Destinées aux personnes dépourvues d'accompagnement social ou dont la situation nécessite une actualisation, ces permanences permettent de réévaluer les situations, de mettre à jour les demandes dans le SI-SIAO, de favoriser l'accès aux droits et de renforcer l'orientation vers les dispositifs de droit commun et les partenaires du territoire.

Une coordination renforcée avec la PASH

Afin d'assurer la continuité des parcours, la Cellule Évaluation et la Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH) se réunissent chaque semaine dans le cadre de réunions de coordination. Ces temps de travail permettent de partager l'analyse des situations évaluées, de croiser les regards des professionnels et d'ajuster les orientations au regard des besoins des ménages et des priorités identifiées.

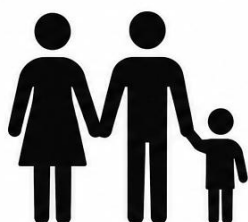
Ils ont également pour objectif de garantir une articulation fluide entre les interventions de la PASSH et du SIAO en préparant la transmission des situations nécessitant un accompagnement social renforcé. Les dossiers retenus sont validés collégialement puis transmis à la PASH, afin d'assurer la poursuite de l'accompagnement dans les meilleures conditions et de limiter les ruptures de parcours.

Activité de la Cellule Evaluation

Un total de 70 permanences réalisées sur 2 accueils de jour :

- Versailles publics majoritairement Homme seul
- Poissy publics composés de familles.

Délais en jours	Moyenne (j)	Médiane (j)
Délai de réalisation (1ère VAD)	79	22
Délai de PEC à l'hôtel	261	212



Couple avec enfant
51 Ménages
197 personnes



Couple sans enfant
11 Ménages
24 personnes



Femme seule
9 Ménages
9 personnes



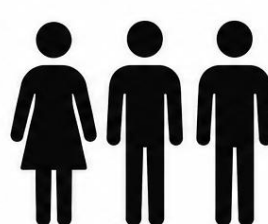
Homme seul
9 Ménages
9 personnes



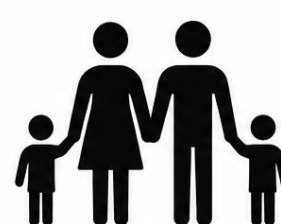
Homme avec enfant
2 Ménages
4 personnes



Femme avec enfant
27 Ménages
68 personnes



Groupe d'adultes
1 Ménages
3 personnes



Groupe avec enfant
1 Ménages
4 personnes

Présentation du dispositif Sortants de Prison

Le dispositif « Sortants de Prison » apporte une réponse structurée à l'absence de solution d'hébergement lors de la sortie de détention, facteur déterminant de récidive. Il repose sur un partenariat formalisé entre la DDETS 78, le SPIP, le SIAO et des opérateurs associatifs.

Un contingent de 16 places dédiées, réparties au sein de 6 CHRS et 2 CHU, qui accueillent le public en sortie de détention selon les critères suivants : existence d'une mesure administrative, obligations judiciaires, risque avéré de récidive.

Structure	Type	Places
ADOMA – Gargenville	CHRS	4 places
COALLIA – Saint-Germain-en-Laye	CHRS	2 places
EQUALIS – Conflans-Sainte-Honorine	CHRS	2 places
EQUALIS La Mandragore – Mantes-la-Jolie	CHRS	2 places
La Sauvegarde – Poissy	CHRS	1 place
Cité CARITAS Les Mortemets – Versailles	CHRS	2 places
Cité CARITAS Lève-toi et Marche – Maurepas	CHU	2 places
Croix-Rouge Française R. Schuman – Sartrouville	CHU	1 place

I. Missions

SPIP 78 — Prescripteur

- Identifie les personnes éligibles et évalue leurs besoins en hébergement en amont de la sortie de détention ;
- Produit et transmet une fiche de liaison au référent prison du SIAO ;
- Signale les situations prioritaires, assure la circulation d'informations et forme les opérateurs.

SIAO 78 — Coordinateur

- Centralise les demandes, désigne un référent prison dédié et réalise l'évaluation sociale ;
- Présente les candidatures en commission de priorisation et assure le suivi des parcours jusqu'au droit commun ;
- Veille à la fluidité du dispositif et à la mise à jour des données dans le SI-SIAO ;
- Durant toute la période d'hébergement, suivi du parcours de la personne orientée, soutien des équipes d'hébergement dans la coordination des interventions, en lien avec les partenaires concernés.

Structures d'hébergements partenaires— Hébergement et accompagnement

- Accueillent les personnes orientées par le SIAO et assurent un accompagnement individualisé visant la réinsertion ;
- Informent régulièrement le SIAO des situations, signalent sans délai tout incident à la commission de priorisation.

Présentation du dispositif Sortants de Prison

II. Cadre d'intervention

Le dispositif s'appuie sur la loi ALUR du 24 mars 2014, les circulaires relatives aux SIAO et SPIP, et le PDALHPD des Yvelines 2017-2022. Sa gouvernance repose sur trois instances : la commission de priorisation bimestrielle (DDETS / SIAO / SPIP) pour la sélection des candidats ; le comité de suivi bimestriel élargi aux opérateurs pour le suivi individuel et la préparation des sorties ; un COPIL annuel.

III. Modalités d'intervention



Préparation à la sortie de détention

Le SPIP transmet une fiche de liaison au SIAO 6 mois avant la sortie pour les peines longues (maison centrale de Poissy) et 3 mois pour les peines courtes. Le référent prison réalise l'évaluation sociale en détention (situation familiale, administrative, résidentielle, sanitaire, obligations pénales). La commission de priorisation valide l'éligibilité du candidat et désigne la structure ; la pré-orientation est communiquée au détenu par le référent prison, en présence du CPIP.

Prise en charge et accompagnement

Le référent prison assure le transfert vers la structure. La durée de prise en charge est de 6 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel sur décision de la commission. Durant cette période, l'opérateur délivre un accompagnement individualisé ; le SIAO maintient le lien avec l'opérateur ; tout incident est signalé sans délai au CPIP et à la commission de priorisation.

Sortie du dispositif

La sortie, préparée collégialement, intervient à l'échéance de la prise en charge, dès que la personne n'est plus en besoin d'un accompagnement spécifique, ou lors d'une fin anticipée à l'initiative de la structure.

Présentation du dispositif Sortants de Prison

Participation à l'action ADAPT à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy

Le programme ADAPT est animé par deux CPIP et des intervenants partenaires. A travers 8 séances collectives de 2h, l'objectif est de développer des compétences savoirs nécessaires pour vivre de façon adaptée en collectivité. Basé sur les théories de la « désistance » et du « Good Lives Model », le programme vise à faire travailler les participants au programme sur 3 domaines :

- Des problématiques pratiques telles que le logement, la santé, les finances et l'emploi
- Des problèmes interpersonnels tels que le manque de compétences sociales
- Des problèmes d'autogestion tel que le contrôle de l'impulsivité

Répartition et contenu des séances :

- Communiquer avec confiance
- CPIP
- Le logement
- référent prison du SIAO (support cahier avec focus sur l'hébergement et le logement accompagné (résidence sociale))

Public cible / pré requis :

Personnes ayant des difficultés sociales et d'insertion (logement, santé, finances, emploi)

Personnes ayant des problèmes interpersonnels (manque de compétences sociales) Direction de l'Administration Pénitentiaire

Personnes avec des difficultés d'autogestion (notamment impulsivité) → Priorisation des personnes avec les dates de fin de peine les plus proches

Organisation :

Deux mois de préparations ont été nécessaires pour réaliser une partie du contenu proposée par le SPIP et une autre partie proposée par le SIAO. Réalisation d'un support POWER POINT. Plusieurs séances de travail avec la coordinatrice du pôle social ont été nécessaires pour réaliser 26 DIAPPOSITIVES. Une Séance de mise en situation a permis de bien préparer l'intervention.

Intervention : intervention a eu lieu le 14 octobre de 9h30 à 11h30 à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy. La thématique était "le logement".

Évaluation :

Le nombre de participants : deux conseillers du SPIP en observation et intervention si nécessaire. 8 détenus hommes ayant participé à cette séance sur la thématique du logement (7ème et avant dernière séance).

Le groupe était assez dynamique, la prise de parole a été facile d'accès. La forme et le contenu de l'intervention ont permis de privilégier le partage d'informations et la participation spontanée des détenus.

Ceci a été rendu possible par l'intégration de certains scénarios avec des exemples de situations et des quizs tout au long de la séance.

► Axes d'améliorations : prévoir un temps au tout début de la séance pour que chacun puisse se présenter. Prévoir également un temps de fin de séance pour communiquer les coordonnées pour prévoir des entretiens si besoin.

► Points positifs: séance a eu lieu en toute fin de programme cela a permis à certains détenus de prendre la parole avec la confiance accumulée.

► Projection sur le prochain ADAPT (Bilan au SPIP le mardi 04 novembre 2025).

Activité du dispositif Sortants de Prison

En 2025, l'activité du référent prison en milieu pénitentiaire s'est inscrite dans une dynamique de présence renforcée, de coordination partenariale et d'accompagnement individualisé des personnes détenues en amont de leur sortie. L'année a été marquée par une intensification du travail de terrain et par une collaboration étroite avec les services pénitentiaires, les structures d'hébergement et les partenaires spécialisés.

Le SIAO a participé à quatre commissions de suivi et de priorisation réunissant la DDETS, la DSPIP et les structures d'hébergement. Ces commissions ont permis d'examiner les situations les plus complexes, d'ajuster les orientations et de fluidifier les parcours vers l'hébergement. Elles constituent un levier essentiel pour coordonner les acteurs et sécuriser les sorties de détention.

45 permanences sociales ont été proposées à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy, dont 9 permanences au Quartier de Semi-Liberté, 19 permanences à la MAF (femmes détenues et QSL hommes/femmes), ainsi que 3 permanences en centrale et 3 permanences SPIP. Ces interventions régulières ont permis un repérage fin des vulnérabilités, un accompagnement individualisé et une meilleure anticipation des besoins d'hébergement et d'insertion. Elles ont également favorisé une relation de confiance avec les personnes détenues, indispensable pour préparer la sortie dans de bonnes conditions.

En complément, 9 accompagnements extérieurs ont été réalisés, permettant d'assurer des démarches administratives, des entretiens hors détention ou des mises en lien directes avec les structures. Par ailleurs, des visites en structures d'hébergement ont été effectuées afin de suivre les personnes orientées, renforcer la coordination avec les équipes et ajuster les parcours lorsque nécessaire.

Le travail partenarial a également été consolidé grâce à 2 permanences auprès du SMPR, à une intervention dans le cadre de l'atelier YOTI (restauration de jouets) et à une visite du SPIP de Versailles, contribuant à renforcer les liens opérationnels et à améliorer la compréhension mutuelle des pratiques professionnelles. Ces actions spécifiques ont permis d'enrichir l'accompagnement proposé, notamment autour de la santé mentale, de la réinsertion et de la mobilisation des dispositifs existants.

Au total, l'année 2025 témoigne d'une activité dense et structurée, marquée par une présence accrue en détention, une coordination renforcée avec les partenaires et un accompagnement soutenu des personnes détenues ou sortantes. Cette mobilisation contribue à sécuriser les parcours, à prévenir les ruptures et à favoriser l'accès à l'hébergement et à l'insertion pour un public particulièrement vulnérable.

Hébergement Logement



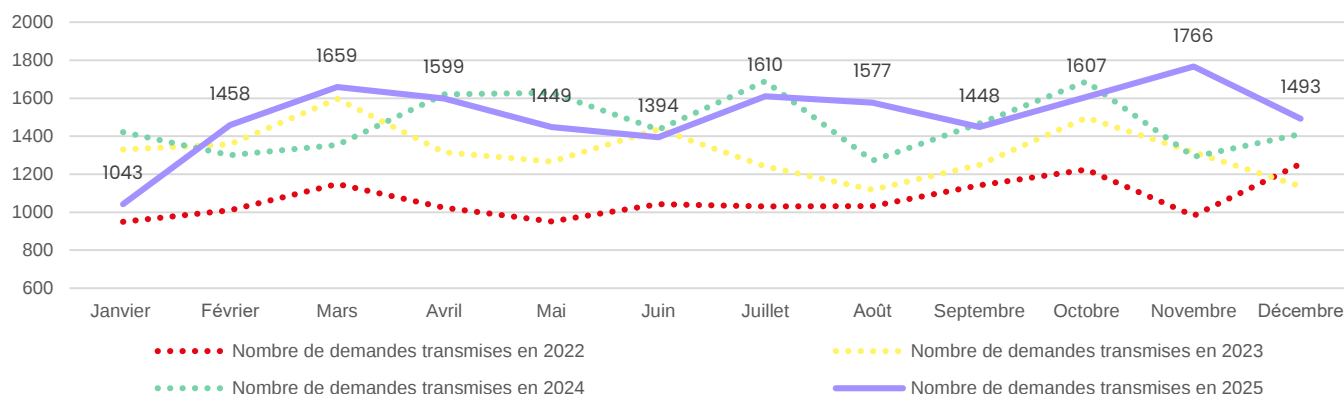
Pôle Hébergement Logement

Activité du Pôle Hébergement - Logement

Les demandes transmises pendant l'année 2025

En 2025, le Pôle Hébergement-Logement a enregistré une progression significative de son activité, avec 18 103 demandes traitées, soit trois fois plus qu'en 2020. Cette évolution témoigne de l'intensification de la crise du logement et de la pression croissante exercée sur les dispositifs d'hébergement. Si le volume annuel des sollicitations demeure globalement stable, l'activité présente néanmoins des pics saisonniers, observés notamment en janvier, juin et décembre.

Volume des demandes transmises mensuellement de 2022 à 2025

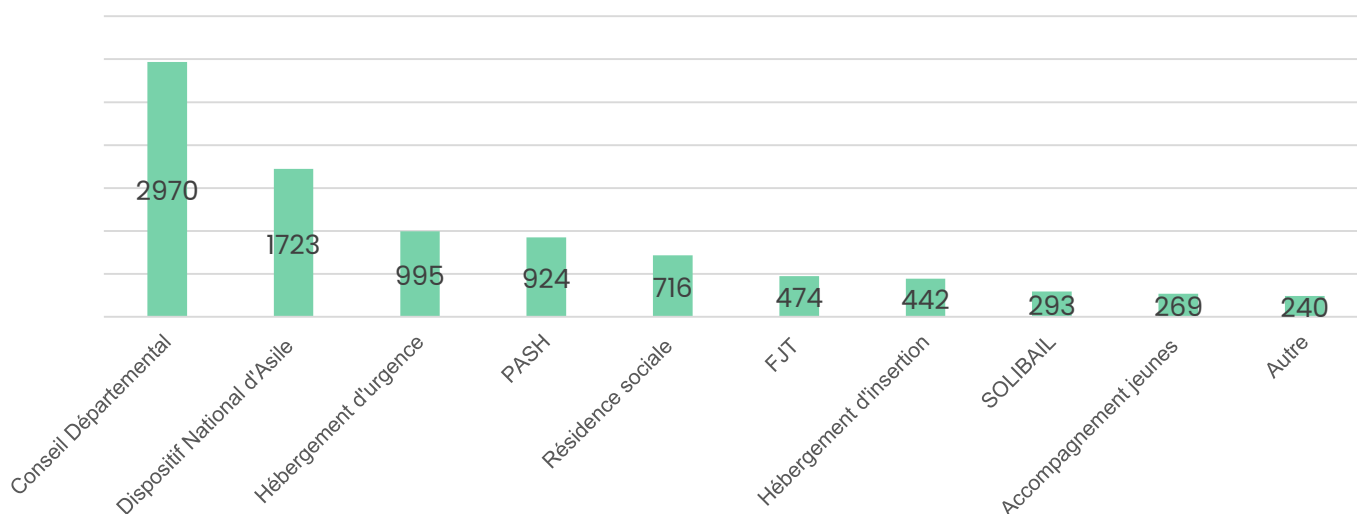


Les données d'activité des ménages ayant une demande active en 2025

Les données ci-après sont issues du SI-SIAO, elles prennent en compte les ménages ayant transmis une demande pendant l'année 2025 ainsi que les demandes transmises plus tôt mais qui étaient encore actives en 2025. On dénombre un total de 10 316 ménages concernés, soit 18 941 personnes.

La répartition par prescripteurs reste presque identique aux années précédentes, le Conseil Département est le prescripteur qui instruit le plus de demande, suivi des structures relevant du dispositif national d'Asile (CADA, HUDA, etc..).

Répartition des demandes transmises par type de prescripteur (en nombre de demande)

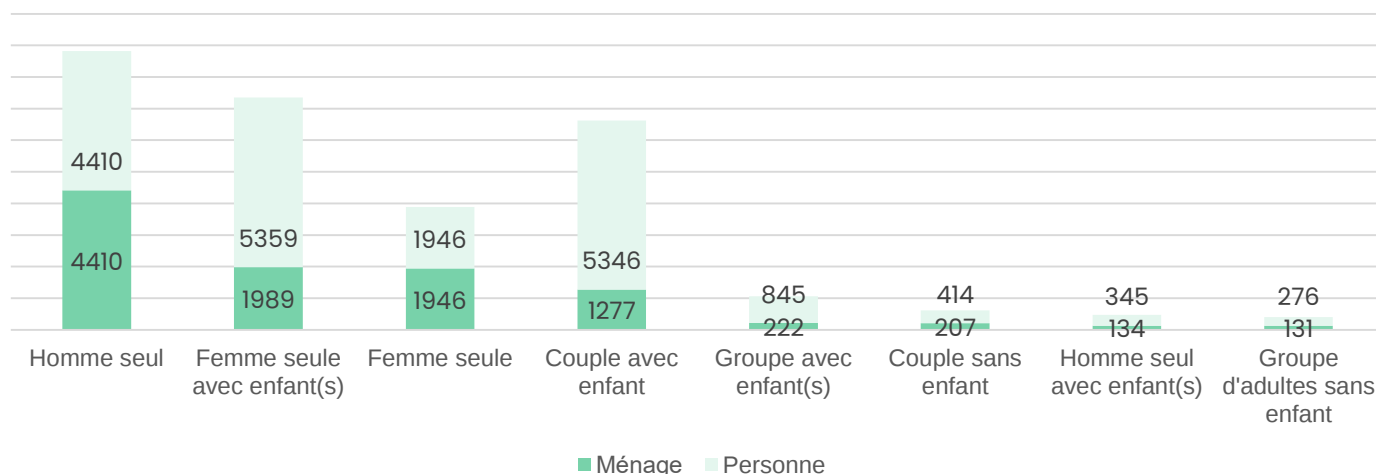


Pôle Hébergement Logement

Activité du Pôle Hébergement - Logement

Les demandes transmises pendant l'année 2025

Typologie des ménages



La répartition des ménages distincts sollicitant le Pôle Hébergement – Logement met en évidence une prédominance des publics isolés dans la demande adressée au service. Cette configuration interroge directement l'adéquation entre les besoins exprimés et les typologies de places disponibles, historiquement davantage orientées vers des réponses familiales ou segmentées selon les dispositifs.

La part importante des ménages avec enfant(s), notamment monoparentaux, souligne également la nécessité de maintenir une offre diversifiée permettant de répondre à des besoins hétérogènes en matière d'hébergement et d'accès au logement.

Cette structuration de la demande confirme l'enjeu d'une adaptation continue des réponses proposées, tant sur le plan des capacités mobilisables que de la fluidité des parcours au sein du dispositif.

Pôle Hébergement Logement

Activité du Pôle Hébergement - Logement

L'année 2025 a été marquée par une dynamique de travail participatif et collaboratif renforcée avec les partenaires du SIAO et les acteurs du territoire Yvelinois. Cette approche a permis de consolider les liens entre les différents acteurs et d'améliorer la coordination des actions en faveur des ménages accompagnés en demande d'hébergement.

Les Ateliers de situations complexes :

Les ateliers organisés en 2025 ont permis d'apporter des réponses adaptées aux besoins identifiés auprès des publics les plus vulnérables. Au total, sept ateliers ont été conduits au cours de l'année.

Ils ont été régulièrement enrichis par l'intervention d'experts issus de différentes institutions et structures, dont les contributions ont favorisé la compréhension des problématiques rencontrées et l'ouverture de pistes d'amélioration.

Conformément aux engagements pris, un représentant des personnes concernées a intégré le comité d'experts, en décembre 2025, apportant un éclairage complémentaire fondé sur l'expérience vécue et renforçant la pertinence des échanges.

Ces temps collectifs ont ainsi permis de nourrir la réflexion sur l'évolution des pratiques et sur l'amélioration des réponses apportées aux personnes accompagnées.

La commission de priorisation :

La commission de priorisation constitue un espace d'analyse partagée des situations complexes et de repérage des situations présentant les niveaux de vulnérabilité les plus importants, afin d'orienter les propositions d'attribution des places d'hébergement disponibles. Elle contribue à objectiver les décisions d'orientation et à harmoniser les pratiques entre professionnels.

En parallèle, un travail spécifique a été mené autour des orientations des ménages hébergés à l'hôtel via le 115, afin de favoriser leur accès à des solutions d'hébergement plus adaptées et de soutenir la fluidité des parcours.

Le forum « structures spécifiques » :

La première édition de ce forum, organisée le 27 novembre 2025 a offert un espace d'échange et de réflexion sur les enjeux liés à l'accompagnement des publics fragiles.

Cet événement a permis de mettre en lumière les pratiques innovantes des structures d'hébergement des Yvelines.

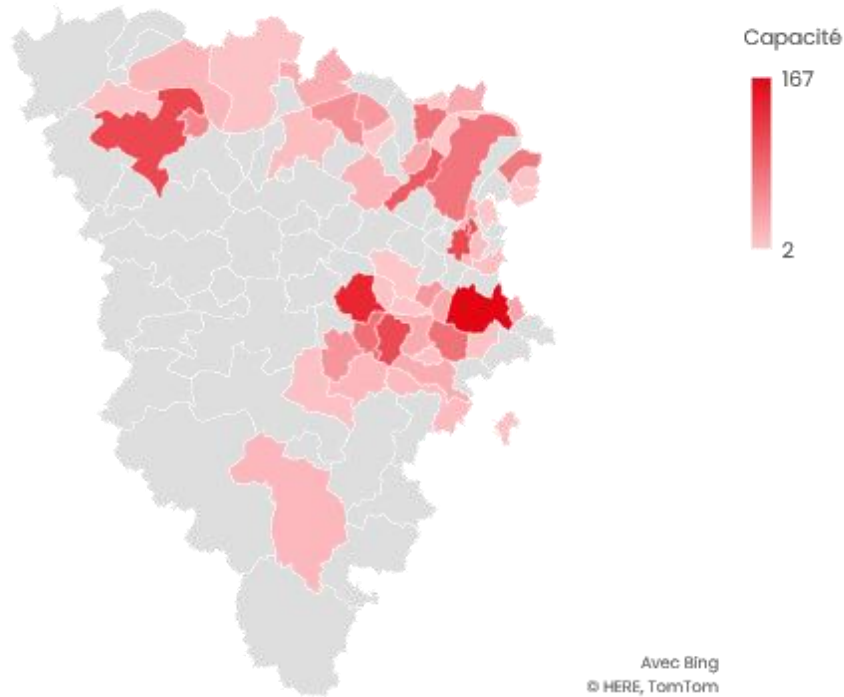
Parmi les participants :

- Des structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes victimes de violences, offrant un soutien adapté à leur situation,
- Des structures dédiées aux personnes en situation de précarité, dont l'état de santé, bien que ne nécessitant pas d'hospitalisation, rend impossible une vie à la rue ou en hébergement traditionnel tels qu'un LHSS (Lit Halte Soin Santé), un CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues),
- Des structures spécialisé en logement de type pension de famille ou résidence accueil.

Hébergement

Urgence

Cartographie des places urgence



L'offre d'hébergement mobilisée au titre de l'urgence repose sur différentes modalités d'accueil, destinées à répondre aux situations nécessitant une mise à l'abri. Elle comprend des places d'hébergement d'urgence diffus, des places en structures collectives ainsi que des capacités relevant de dispositifs spécifiques comme l'ALTHO.

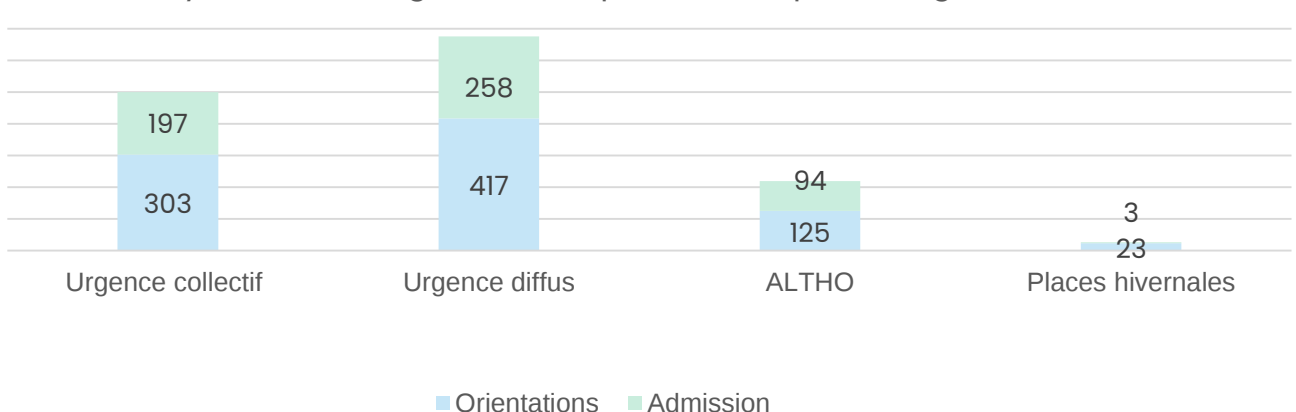
Ces différentes modalités d'accueil répondent à des logiques complémentaires : les dispositifs d'urgence permettent une réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de vulnérabilité, tandis que les places ALTHO s'inscrivent dans un cadre spécifique d'accueil et d'accompagnement défini par leur cahier des charges.

Ces différentes modalités d'accueil permettent au SIAO de mobiliser des réponses différenciées en fonction des situations rencontrées et des disponibilités du parc, dans un contexte de tension persistante sur l'offre d'hébergement.

La structuration de l'offre d'urgence reste marquée par des disparités territoriales héritées de l'implantation historique des dispositifs. Les secteurs de Versailles et du nord des Yvelines concentrent une part importante des solutions mobilisables, ce qui constitue un paramètre à intégrer dans l'analyse des besoins et la construction des orientations par le SIAO.

En 2025, l'évolution de certaines capacités ALTHO vers des modalités d'accueil relevant de l'hébergement d'urgence s'inscrit dans un contexte de forte tension sur les dispositifs de mise à l'abri. Elle traduit la nécessité d'ajuster régulièrement la structuration de l'offre afin de garantir la mobilisation des solutions disponibles au regard des besoins des ménages orientés par le SIAO.

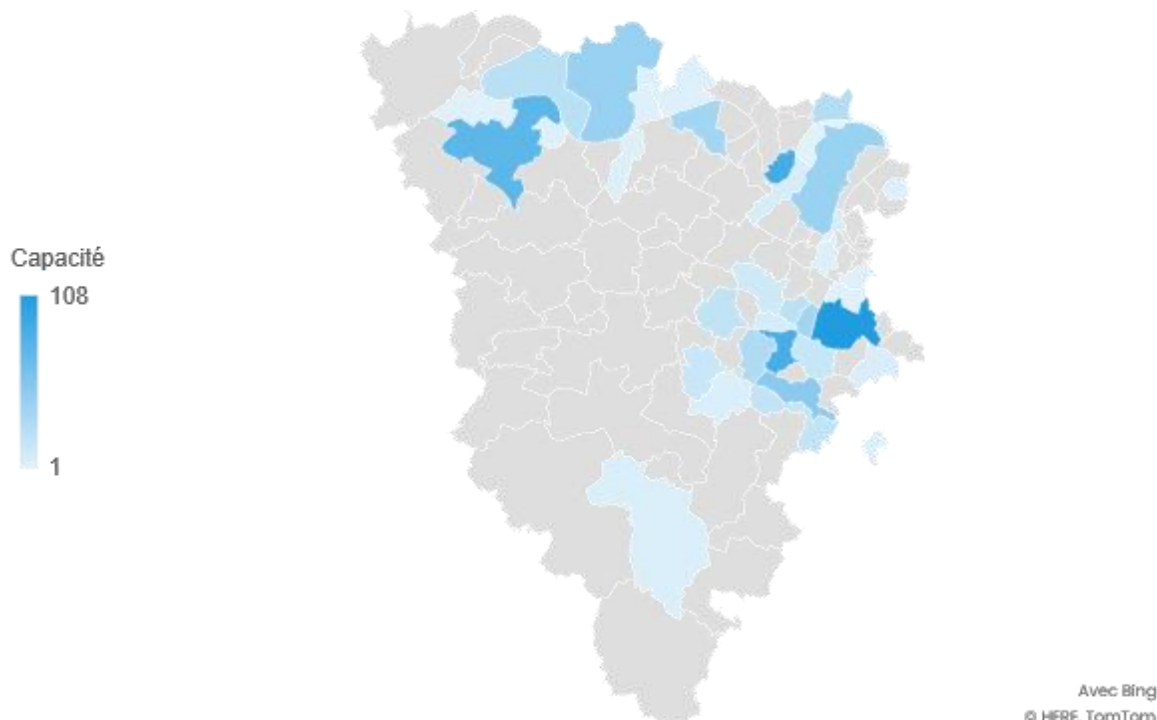
Synthèse de la gestion des places – dispositif urgence



Hébergement

CHRS

Cartographie des places CHRS

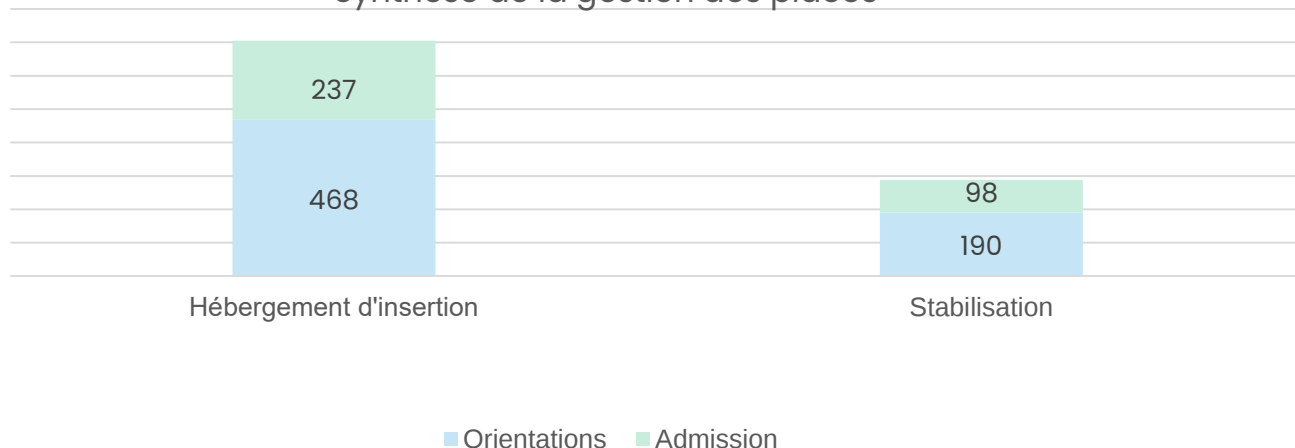


L'offre CHRS regroupe principalement des places d'hébergement d'insertion et de stabilisation. Quelques capacités relevant de l'urgence demeurent également mobilisées au sein de ce dispositif, témoignant de l'évolution progressive de la structuration de l'offre au regard des besoins du territoire.

L'hébergement en CHRS repose sur une logique d'accompagnement global visant à soutenir les ménages dans la construction de leur parcours vers une solution plus stable. Toutefois, la tension persistante sur l'ensemble de la chaîne de l'hébergement et du logement, ainsi que la complexification des situations accueillies, viennent questionner les équilibres initiaux entre accompagnement, durée de séjour et accès aux solutions de sortie. Cette évolution nécessite une adaptation continue des pratiques et un renforcement de l'articulation entre les acteurs du parcours.

La demande d'admission en CHRS demeure soutenue, dans un contexte où les possibilités d'orientation restent contraintes par la disponibilité des places et les capacités de sortie vers le logement ou d'autres solutions adaptées.

Synthèse de la gestion des places



Hébergement

Hébergement des personnes Victime de violences

Les places dédiées à l'accueil des personnes victimes de violences sont principalement implantées sur deux secteurs du département. Cette concentration territoriale peut constituer un frein dans la construction des orientations, notamment lorsque l'éloignement géographique représente un enjeu de sécurité ou de protection pour les personnes concernées.

Ces places ne constituent pas uniquement une solution d'hébergement : elles offrent un cadre sécurisé permettant aux victimes de se mettre à distance de la situation de violence et de s'engager progressivement dans un accompagnement adapté. Celui-ci vise à prendre en compte l'ensemble des conséquences des violences subies, tant pour les victimes directes que pour les enfants exposés à ces situations.

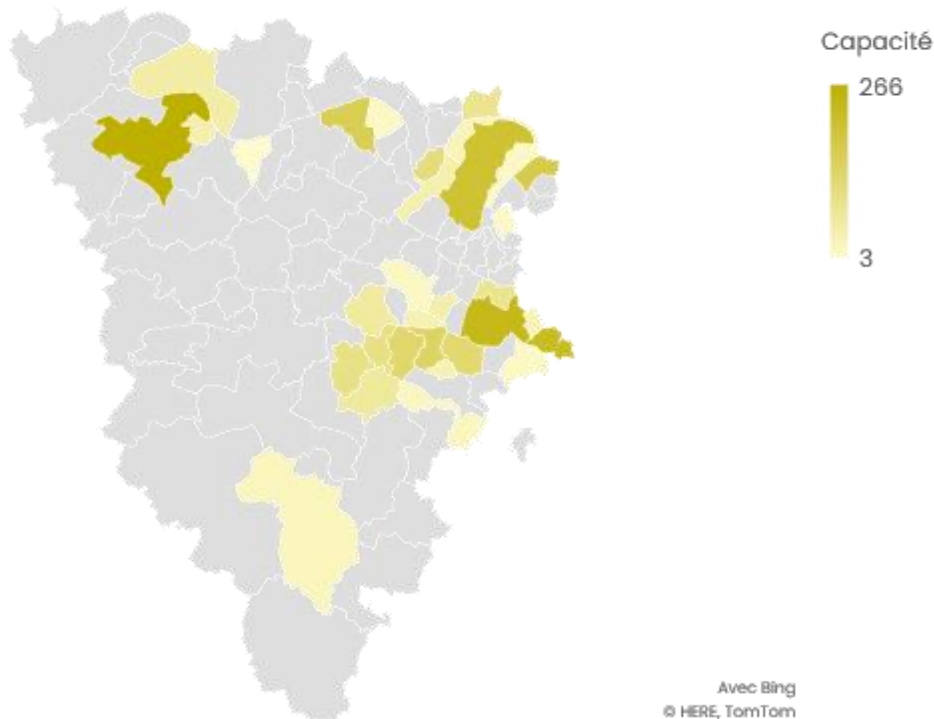
L'accompagnement proposé repose sur une approche pluridisciplinaire intégrant notamment le soutien psychologique, l'accompagnement à la parentalité, la restauration des liens familiaux, l'accès aux droits ainsi que l'insertion sociale et professionnelle. Il vise à favoriser la stabilisation des situations et la construction de perspectives de sortie durable des violences.



Logement

Logement Accompagné

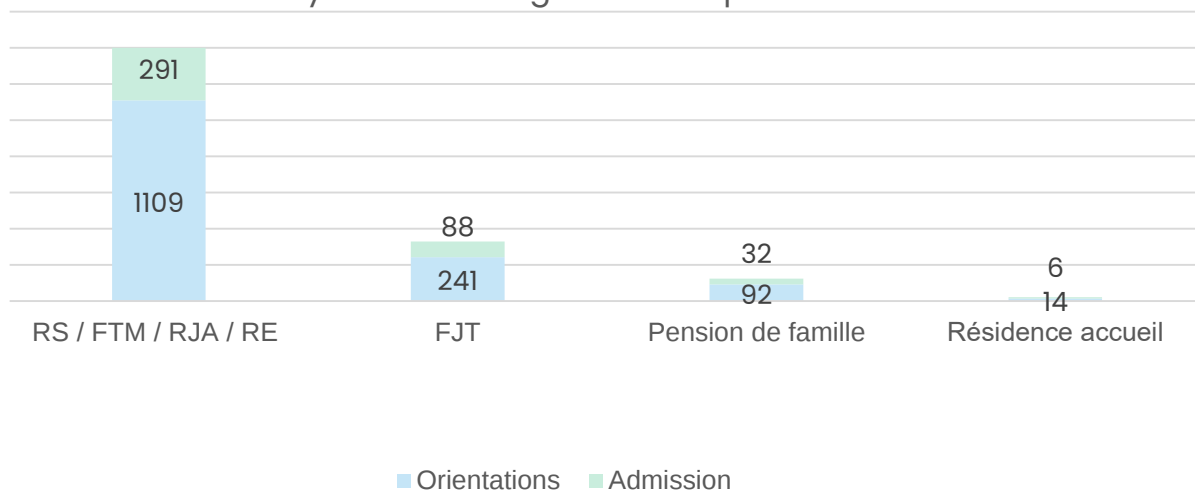
Cartographie des places en Logement Accompagné



L'offre de logement accompagné mobilisable par le SIAO couvre un ensemble diversifié de dispositifs (PF, RA, RS, FJT, RJA, RE), dont les capacités et les dynamiques de rotation varient fortement. Les Résidences sociales, FJT et RJA concentrent l'essentiel des volumes et présentent une rotation soutenue, générant un nombre significatif de logements mobilisables. À l'inverse, les Pensions de famille et Résidences accueil, inscrites dans une logique d'habitat durable, offrent peu de disponibilités du fait d'une rotation structurellement faible.

L'année est également marquée par un nombre particulièrement important d'orientations nécessaires pour aboutir à une admission. Une part notable des refus est liée à l'impossibilité de joindre les ménages ou à leur non-présentation aux rendez-vous, ce qui limite la mobilisation effective des places disponibles et freine la fluidité des parcours. Ces constats soulignent l'importance de renforcer le maintien du lien avec les ménages et la coordination entre acteurs afin d'optimiser l'accès au logement accompagné.

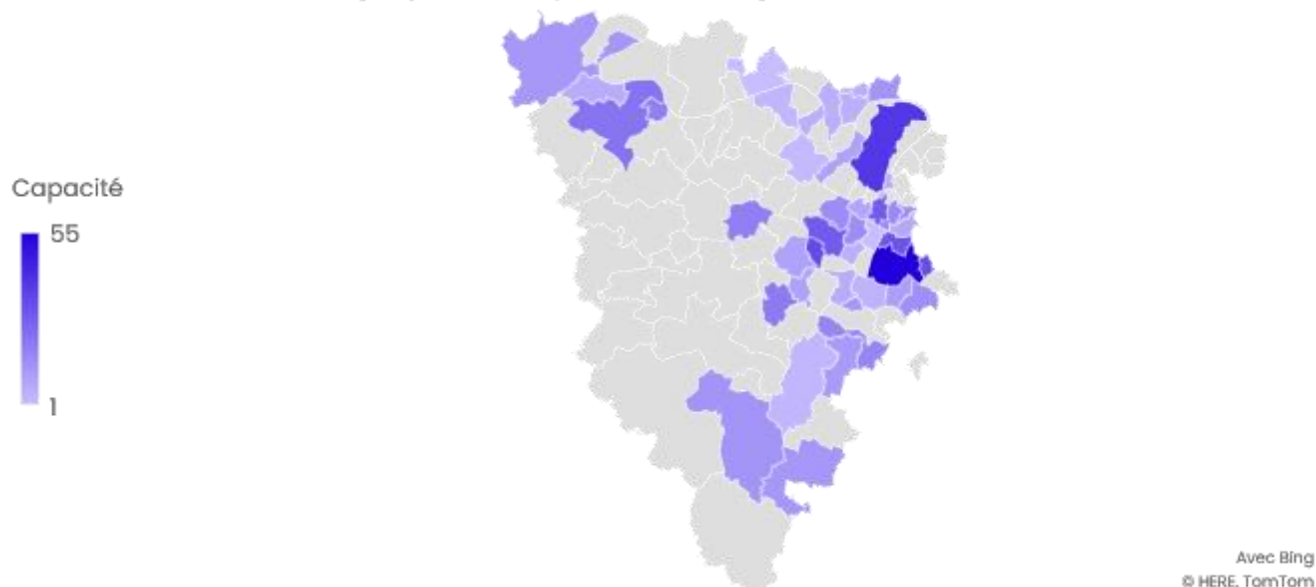
Synthèse de la gestion des places



Logement

Logement Passerelle

Cartographie des places en Logement Passerelle



L'offre de logement passerelle propose des solutions de logement temporaire permettant aux ménages de disposer d'un cadre stable tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté à leur situation. Elle s'inscrit dans une logique de sécurisation des parcours, en soutenant les démarches nécessaires à l'accès ou au maintien dans un logement de droit commun.

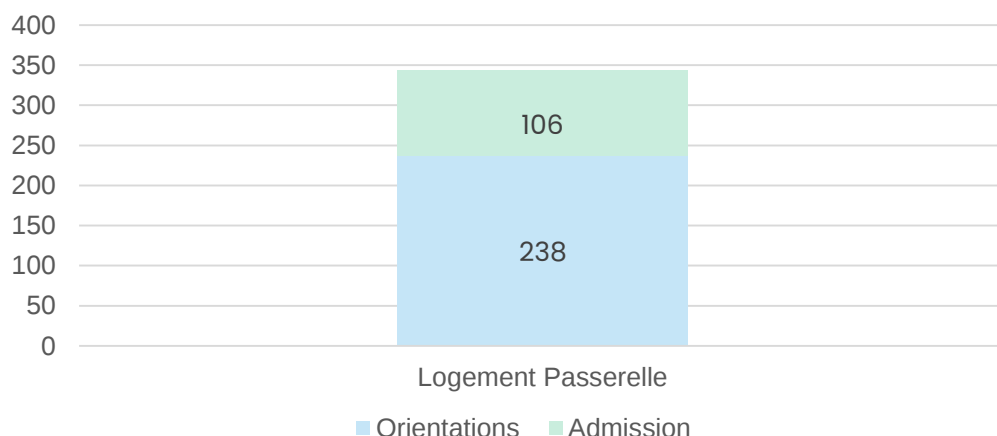
Cette offre demeure inégalement répartie sur le territoire départemental, avec une présence plus importante dans le Sud Yvelines et des capacités plus limitées sur le secteur Grand Versailles. Cette répartition constitue un facteur à prendre en compte dans les orientations réalisées par le SIAO, notamment lorsque la localisation du logement doit être compatible avec la situation et le projet du ménage.

En 2025, 238 orientations ont été réalisées pour 106 admissions effectives. L'écart observé s'explique principalement par des difficultés d'adéquation entre les propositions disponibles et les situations orientées : caractéristiques des logements, conditions d'accès, capacités limitées ou encore modalités d'accompagnement proposées.

Les refus imputés aux ménages (absence de contact, non-présentation aux rendez-vous ou évolution de la situation) existent également, mais restent minoritaires. Ces données mettent en évidence que les difficultés rencontrées relèvent principalement de l'ajustement entre les besoins identifiés, les critères d'accès et les caractéristiques de l'offre mobilisable.

Elles soulignent la nécessité de poursuivre le travail de coordination autour de la lisibilité des critères d'admission et de l'évolution de l'offre, afin de renforcer l'adéquation entre les orientations réalisées et les solutions proposées aux ménages.

Synthèse de la gestion des places



Logement

Dispositif SOLIBAIL

Dispositif d'intermédiation locative déployé à l'échelle régionale, Solibail constitue une réponse essentielle pour les ménages en capacité d'accéder à un logement tout en nécessitant un accompagnement dans leur parcours résidentiel.

En 2025, 392 ménages, représentant 1 293 personnes, ont été orientés vers ce dispositif par le SIAO. Au cours de la même période, 170 ménages ont effectivement accédé à un logement dans le cadre du Solibail.

Si ces résultats confirment la place importante de l'intermédiation locative dans les parcours résidentiels accompagnés par le SIAO, ils mettent également en lumière certaines limites d'accès au dispositif. Les critères d'éligibilité et les attendus relatifs à l'autonomie des ménages, notamment en matière de maîtrise de la langue française, de gestion administrative et de capacité à occuper un logement de manière autonome, restreignent les possibilités d'orientation pour une part significative du public accompagné.

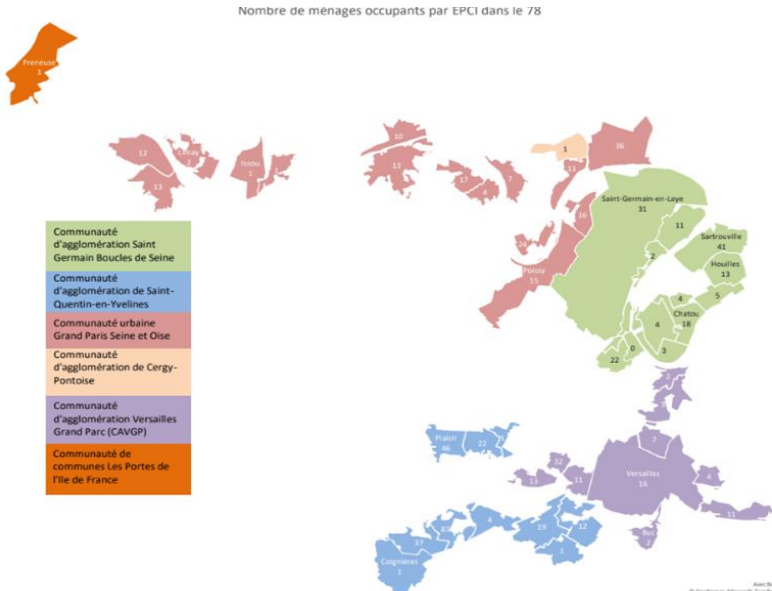
Dans un contexte où les ménages orientés par le SIAO présentent des situations sociales de plus en plus complexes, ces exigences peuvent constituer un frein à la mobilisation du dispositif et limiter son accessibilité pour certains publics pourtant en besoin d'une solution de logement.

Nombre de ménages entrés en SOLIBAIL avec une répartition par orienteur

	SIAO 75	SIAO 77	SIAO 78	SIAO 91	SIAO 92	SIAO 93	SIAO 94	SIAO 95	Solibail Isolés dont GIP HIS	Solibail Ukraine
Janvier	3		12							
Février	3		10			1				
Mars			15							
Avril	3		11							
Mai	1		10							
Juin	1		13							
Juillet			17							
Août			19						1	
Septembre	3		18							
Octobre	2		16							
Novembre			17		1					
Décembre	2		12							
Total	18	0	170	0	1	1	0	0	1	0
%	9%	0%	89%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	0%

On observe une forte concentration dans la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, territoire étendu et plus accessible en termes de logement. Les pôles urbains comme Saint-Quentin-en-Yvelines accueillent également un nombre important de ménages.

À l'inverse, les zones plus favorisées ou rurales, comme Versailles Grand Parc, sont moins concernées. Le dispositif étant dépendant des opportunités de logement disponibles.



Mission accès au Logement

Présentation de la mission Accès au Logement

Activité de la mission Accès au Logement – Année 2025

En 2025, le SIAO a poursuivi son engagement en faveur de l'accès au logement des ménages hébergés, en assurant un rôle central de coordination, de régulation et d'appui aux partenaires.

Ses missions principales ont consisté à traiter les demandes de labellisation SYPLO afin d'attribuer des points de priorité aux ménages Administrativement Prêts Au Logement (APAL), hébergés dans des structures financées par l'État (HU, CHRS, CADA, Maisons Relais/PF, Résidences sociales, FJT, RJA, Solibail, etc.).

Dans une logique d'optimisation des chances de relogement, le SIAO assure une interface régulière avec le bureau du logement de la DDETS. Cette coordination permet notamment de traiter les demandes de suspension SYPLO lorsque la situation d'un ménage ne permet temporairement pas d'aboutir à un relogement, évitant ainsi qu'une proposition de logement vouée à l'échec ne lui soit faite. Une fois la problématique résolue, le ménage peut voir son statut réactivé ainsi que ses points de priorité.

Par ailleurs, à la demande des travailleurs sociaux, les situations de ménages labellisés n'ayant reçu aucune proposition de logement, ou dont les propositions n'ont pas abouti depuis plus de six mois, font l'objet d'un signalement à la DDETS. Cette démarche vise à redynamiser leur demande de logement social, à identifier d'éventuels freins et à travailler à leur levée.

La mission Accès au Logement a contribué à la montée en compétence des acteurs du territoire. À travers l'organisation 16 webinaires (d'abord bimensuels puis mensuels), des interventions de terrain, des échanges réguliers et l'organisation et l'animation du forum accès au logement 2025, ces formats divers ont permis une meilleure appropriation du dispositif fluidité par les structures, mais également une connaissance des missions et articulations des différents acteurs de l'accès au logement dans sa globalité.

L'année 2025 a été marquée par une évolution importante du processus de labellisation, avec la mise en place, dès janvier, d'un nouvel outil proposé par le service logement de la DDETS. Après une phase d'adaptation, le service a rapidement atteint un rythme soutenu, avec une centaine de demandes de labellisation validées chaque mois.

Cette dynamique repose sur un travail partenarial renforcé, notamment avec le bureau du logement dans le cadre des commissions fluidité, ainsi que sur un investissement constant dans l'accompagnement des professionnels.

L'ensemble de ces actions a permis d'améliorer la fluidité des parcours vers le logement et d'augmenter significativement le nombre de labellisations de ménages. Ainsi, à l'échelle des Yvelines, les objectifs annuels de relogement des ménages sortant de l'hébergement généraliste ont été dépassés en 2025.



LDA 2 (2023-2027)			
Attributions aux ménages sortant de l'hébergement généraliste			
31/12/25			
Département	Objectif annuel	Réalisé cumulé	% réalisation
Yvelines	504	526	104,37 %
Paris	906	878	96,91 %
Val-Oise	476	456	95,80 %
Val-de-Marne	598	546	91,30 %
Seine-et-Marne	505	441	87,33 %
Seine-Saint-Denis	735	636	86,53 %
Essonne	546	469	85,90 %
Hauts-de-Seine	632	506	80,06 %
Ile-de-France	4900	4458	90,98 %

Mission accès au Logement

Présentation du service Accès au Logement

Pendant l'année 2025, 273 personnes ont quitté une structure de résidence sociale pour les motifs suivants : accès à un logement, sortie vers une structure d'urgence ou solution personnelle.

Nombre de ménages labellisés sylo par le SIAO au cours de l'année 2025 :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
71	85	81	54	73	128	98	117	148	113	105	113	1186

Commissions de fluidité logement

La mission accès au logement du SIAO a participé à **19 commissions de fluidité « logement généraliste »**, dont 11 commissions initiales et 8 commissions de suivi.

Au total, **155 dossiers** ont été examinés lors de ces instances, avec les résultats suivants :

- **30 ménages** ont accédé à un logement de droit commun,
- **18 ménages** sont sortis de structure par leurs propres moyens,
- **23 dossiers** ont été dépriorisés en raison d'éléments nouveaux dans le parcours des personnes (situation administrative non renouvelée, variations de ressources, changements familiaux, départs de structures d'hébergement/logement adapté, refus de proposition adaptés),
- **102 dossiers** restent en attente d'une proposition de logement,

Ces 155 dossiers ont généré **318 propositions de logement**, dont **180 propositions en rang 1**.

Protocole État – Action Logement

Parmi les dossiers examinés en commission, **48 concernaient des ménages affiliés à Action Logement**.

Instauré en Île-de-France depuis 2009, le protocole État – Action Logement, géré par le **GIP HIS**, impose à Action Logement de réserver **un quart de ses logements** aux publics prioritaires : bénéficiaires d'une décision DALO, personnes hébergées en structure financée par l'État, et ménages en intermédiation locative (dispositif Solibail et assimilés).

Le code FLUIDITE sur AL'in

Les ménages éligibles peuvent candidater aux offres Action Logement via la plateforme **AL'in**. Ce levier, encore sous-utilisé, constitue une voie d'accès concrète et efficace pour fluidifier les parcours de relogement.

Promotion et animation du dispositif

La promotion du protocole auprès des acteurs du territoire est assurée par différents acteurs, à travers plusieurs canaux :

- Organisation de **webinaires Accès Au Logement** à destination des SIAO et des structures d'hébergement
- Identification des ménages éligibles lors de la **labellisation dans SYPLO**
- Présentation du dispositif lors des **ateliers ISA** organisés par le GIP HIS, en partenariat avec le SIAO 78, à destination des structures identifiées par la DRIHL

Mission accès au Logement

Forum départemental Accès au Logement

Le **6 juin 2025**, de **10 h à 13 h**, le **SIAO des Yvelines**, a organisé, en partenariat avec la **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) des Yvelines**, la **deuxième édition du Forum départemental « Accès au logement »** dans les locaux du SIAO à Achères.

Organisé dans la continuité de la première édition ayant rencontré un vif intérêt, ce forum avait pour objectif de renforcer l'interconnaissance entre les acteurs départementaux intervenant dans le champ de l'accès et du maintien dans le logement. Il visait également à favoriser les échanges entre les professionnels de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion (AHI) et les partenaires spécialisés dans l'accompagnement vers le logement de droit commun afin de faciliter les orientations et de mieux répondre aux besoins des ménages accompagnés.

Tout au long de la matinée, les partenaires ont accueilli les professionnels sur leurs stands afin de présenter leurs missions, leurs dispositifs, leurs critères d'intervention ainsi que les modalités de mobilisation de leurs services. Ces temps d'échanges ont permis aux participants d'approfondir leur connaissance des ressources existantes sur le territoire et d'identifier plus facilement les interlocuteurs compétents selon les situations rencontrées.

Cette deuxième édition a réuni un large panel d'acteurs du logement et de l'accompagnement social parmi lesquels :

- le **Service Accès au Logement (AAL) des Yvelines**
- la **DDETS des Yvelines**, notamment le Bureau du logement et les services en charge de la prévention des expulsions
- les opérateurs d'**Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)**
- les dispositifs **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** et **Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)**
- le **Conseil départemental des Yvelines**, dans le cadre du **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)** ainsi que l'équipe mobile de prévention des expulsions
- le **Groupe d'Intérêt Public (GIP)**
- **Action Logement**
- **l'AORIF** et plusieurs **bailleurs sociaux**

La diversité des partenaires présents a permis aux professionnels de disposer d'une vision globale des dispositifs mobilisables sur le territoire, qu'il s'agisse de l'accès au logement, du maintien dans le logement, de l'accompagnement social ou de la prévention des ruptures de parcours résidentiels.

Au-delà de la présentation des dispositifs, cette rencontre a constitué un véritable temps de mise en réseau. Les échanges entre professionnels ont favorisé une meilleure compréhension des missions de chacun. Ils ont renforcé les liens entre les structures et facilité l'identification de solutions adaptées aux situations rencontrées par les ménages accompagnés.

Cette deuxième édition confirme l'intérêt de ce rendez-vous départemental comme espace privilégié de coopération entre les acteurs de l'hébergement, de l'insertion et du logement. Elle illustre pleinement le rôle d'animation territoriale du SIAO des Yvelines qui œuvre au quotidien pour développer les partenariats, fluidifier les parcours des personnes accompagnées et améliorer la coordination des acteurs au service de l'accès et du maintien dans un logement durable.

Service DAHO

Présentation du service DAHO

Issu de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO), le droit à l'hébergement opposable (DAHO) permet aux personnes ayant sollicité une solution d'hébergement sans avoir reçu de réponse adaptée de faire reconnaître le caractère opposable de leur demande auprès de la Commission de médiation des Yvelines (COMED).

Au sein du SIAO 78, le service DAHO contribue à la mise en œuvre effective de ce droit à travers le suivi des recours, la participation aux instances départementales et l'accompagnement des suites données aux décisions de la commission.

Son intervention s'inscrit à l'interface entre les obligations de l'État, les décisions de la COMED et la mobilisation des solutions d'hébergement ou de logement accompagné.

Les missions du service en 2025

La préparation des commissions constitue un temps important de l'activité du service. Elle consiste notamment à recenser les recours DAHO déposés ainsi que les recours DALO susceptibles d'être réorientés vers l'hébergement, en portant une attention particulière aux ménages reconnus prioritaires et urgents à l'hébergement (PUH).

Lors de chaque commission, un représentant du SIAO 78 participe aux échanges avec une voix consultative, permettant d'apporter un éclairage sur les situations examinées au regard de la connaissance des parcours et des dispositifs mobilisables.

Le suivi des décisions rendues par la COMED représente également une mission majeure du service. En lien avec le service DALO de la DDETS, le DAHO veille notamment à la fiabilité des informations transmises concernant les situations de ménages ayant trouvé une solution.

Le service assure également le suivi des procédures liées aux injonctions prononcées par le tribunal administratif lorsque les décisions de la commission n'ont pas été exécutées dans les délais prévus.

Les éléments recueillis auprès des ménages et des partenaires permettent d'alimenter les réponses apportées par la DDETS dans le cadre de ces procédures.

Le service DAHO contribue enfin aux travaux de la CCAPEX, instance dédiée à la prévention des expulsions locatives. Cette participation permet de croiser les informations disponibles et de favoriser la coordination des interventions autour des ménages confrontés à des difficultés de maintien dans le logement.

À partir des éléments transmis par le service expulsions locatives de la DDETS, le DAHO vérifie régulièrement si les ménages concernés ont engagé des démarches auprès du SIAO ou contacté le 115. Ces vérifications participent à la consolidation des données départementales et à une meilleure articulation entre prévention des expulsions, accès aux droits et recherche de solutions adaptées.

Le DAHO en chiffres — 2025

En 2025, le service DAHO a réorienté 146 ménages vers une solution d'hébergement ou de logement accompagné. Parmi eux, 64 ont accepté la proposition d'orientation, soit 44 % des situations. À l'inverse, 46 ménages ont refusé la proposition formulée (32 %) et 35 ne se sont pas présentés au rendez-vous proposé (24 %).

Ces résultats montrent que l'accès effectif à une solution d'hébergement ne dépend pas uniquement de la disponibilité d'une place, mais également de la capacité à maintenir le lien avec les ménages et à adapter les propositions à leur situation.

Les refus et absences aux rendez-vous représentent une part importante des échecs d'orientation, ce qui souligne l'importance de poursuivre les démarches de contact, d'explication et de remobilisation des personnes concernées.

Il convient également de rappeler que l'activité du service concerne des situations de ménages aux profils variés, comprenant à la fois des recours DAHO directs et des recours DALO réorientés vers l'hébergement, notamment pour des ménages reconnus prioritaires et urgents à l'hébergement (PUH), dont le suivi est assuré en articulation avec le service DALO de la DDETS.

Dispositif Saturation (AVDL)

Présentation

Le dispositif « SATURATION » a été mis en place en 2023, dans un premier temps à titre expérimental. Il est assuré par l'association EQUALIS – La Mandragore, en collaboration avec le SIAO 78 pour les orientations (service DAHO et service Accès au Logement), et financé par le Fonds National AVDL.

Cette collaboration a nécessité la création d'outils communs, tels qu'un flyer d'information ainsi que l'organisation d'un webinaire dédié. Celui-ci, dont la première session s'est tenue le 25 septembre 2025, est devenu un rendez-vous trimestriel à compter de 2026. Cette coopération a permis l'orientation de 23 ménages en 2025 par le SIAO 78 pour des ménages en grande majorité issus des listes du dispositif DAHO.

Public cible et évolution du dispositif

Initialement, le dispositif s'adressait aux ménages reconnus prioritaires au titre du DAHO, mais restés sans solution d'hébergement effective. L'objectif était d'évaluer leur capacité à accéder au logement, avec un accompagnement adapté de type AVDL.

Dans un second temps, face au nombre insuffisant de candidats identifiés parmi le public initial et à la forte tension sur l'hébergement dans le département, le dispositif a été élargi à d'autres publics en attente sur les listes du SI-SIAO, présentant des situations spécifiques, notamment :

- personnes âgées,
- jeunes sortant de l'ASE avec rupture de parcours,
- ménages aux ressources très faibles,
- familles nombreuses,
- ménages avec animaux.

Aujourd'hui, le dispositif intègre également des ménages hébergés à l'hôtel, accompagnés par les travailleurs sociaux de secteur ou suivis par la cellule évaluation.

Le dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- ✓ Faciliter l'accès au logement des ménages reconnus prioritaires au titre du DAHO et restés sans solution, puis plus largement d'autres ménages en attente.
- ✓ Favoriser l'accès au logement de droit commun pour les ménages inscrits sur liste d'attente nécessitant un accompagnement social.
- ✓ Contribuer à la fluidité des parcours et des dispositifs d'hébergement, en cohérence avec les orientations du Plan Logement d'abord 2.

Prescripteurs

Les orientations vers le dispositif peuvent être réalisées par :

- le service DAHO du SIAO,
- les travailleurs sociaux du département,
- les CCAS,
- les structures d'hébergement ne disposant pas d'un accompagnement suffisant vers le logement,
- le 115 / la cellule évaluation,
- les accueils de jour.

Critères d'accès

Pour être éligible au dispositif, le ménage doit :

- être en situation régulière sur le territoire ;
- ne pas nécessairement disposer d'une DLS active, mais être en capacité d'accéder au logement à court ou moyen terme ;
- pour les personnes victimes de violences, justifier d'un dépôt de plainte ;
- être acteur dans la mise en place d'un éventuel plan d'apurement de dette ;
- disposer de ressources compatibles avec le paiement d'un loyer ;
- en cas de mariage, les deux conjoints doivent être présents sur le territoire (sauf bénéficiaires de la protection internationale) ;
- en cas de séparation ou de divorce, disposer a minima d'une ordonnance de mesures provisoires de moins de 36 mois.



Observatoire Social

Pôle Observatoire Social

Présentation de l'Observatoire social

Grâce à sa connaissance fine des publics, l'Observatoire social analyse les profils des personnes sans-abri ou mal logées à l'échelle départementale, afin d'éclairer les politiques publiques pour l'adaptation des réponses.

Études et observation sociale

L'Observatoire contribue à l'analyse des besoins en matière d'hébergement et de logement dans les Yvelines. Il produit et analyse les données statistiques d'activité du SIAO, nécessaires au suivi et au pilotage des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement.

Support, formation et communication

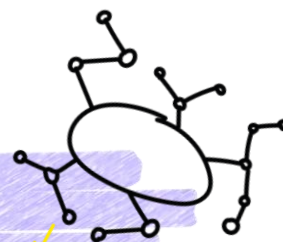
L'Observatoire accompagne le déploiement et l'utilisation du logiciel SI-SIAO, à travers la formation des utilisateurs et l'assistance technique. Il développe et administre le site SIAO78.fr et assure la communication et la diffusion de l'information auprès des partenaires.

Référente fluidité

En appui aux services du SIAO et aux partenaires, l'Observatoire contribue au suivi des places disponibles dans les structures d'hébergement et de logement, et à l'amélioration de la fluidité des parcours des ménages, de la rue au logement (hôtels 115, structures d'hébergement, logements temporaires). À partir d'extractions croisées des logiciels SI-SIAO et SYPLO, elle identifie les personnes hébergées ou logées dans les Yvelines administrativement prêtes à l'accès au logement. Ces analyses alimentent les commissions fluidité, animées par la DDETS des Yvelines et les revues de parcours animées par l'Observatoire social.

Activité de l'Observatoire social

2121 enquêtes / requêtes
ont été réalisées, réparties comme suit



A la demande

31 Préparations de données chiffrées

Trimestrielles

4 BPI sur l'hébergement généraliste

Annuelles

1 Rapport d'activité

1 Etude du public vieillissant (*non publiée, finalisation 2026*)

1 Etude sur les animaux de compagnie (*non publiée, finalisation 2026*)

Semestrielles

2 Comité de veille sociale élargi

Hebdomadaires

53 Enquêtes de Veille Sociale
53 Dispatch des demandes transmises

Mensuelles

12 Tableau de bord interne SIAO78

12 Reporting FE/FSM

12 Extractions pour l'OFII

12 Collectif des morts de la rue

432 Suivis de revues de parcours

24 Retraitement des exports 115 et insertion

12 Fichier des ménages APAL

Quotidiennes

365 Fiches synthèse quotidiennes

365 Recensement quotidien

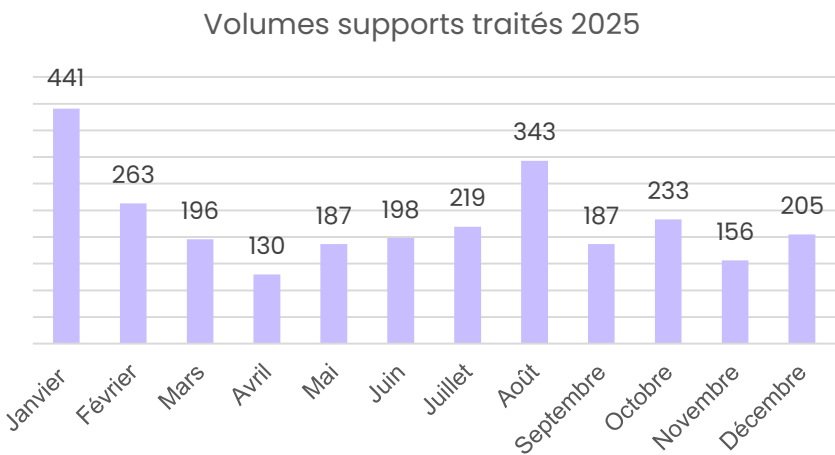
365 Fichier des DNP

365 Fichier transversal des présents à l'hôtel

Pôle Observatoire Social

Activité du Pôle Observatoire social - Support-SI-SIAO

En 2025, l'observatoire social du SIAO 78 a enregistré 2 758 demandes de support. Le délai moyen de traitement s'est établi à 1,96 jour. Parmi elles, 1 994 ont été traitées le jour même de leur réception, assurant ainsi une forte réactivité et la continuité du service. Les délais les plus longs ont concerné les demandes de fusion de dossiers. Ces situations s'expliquent par des anomalies techniques rencontrées sur le logiciel, nécessitant des correctifs de la DIHAL.



Identification des principales demandes rencontrées par les utilisateurs :

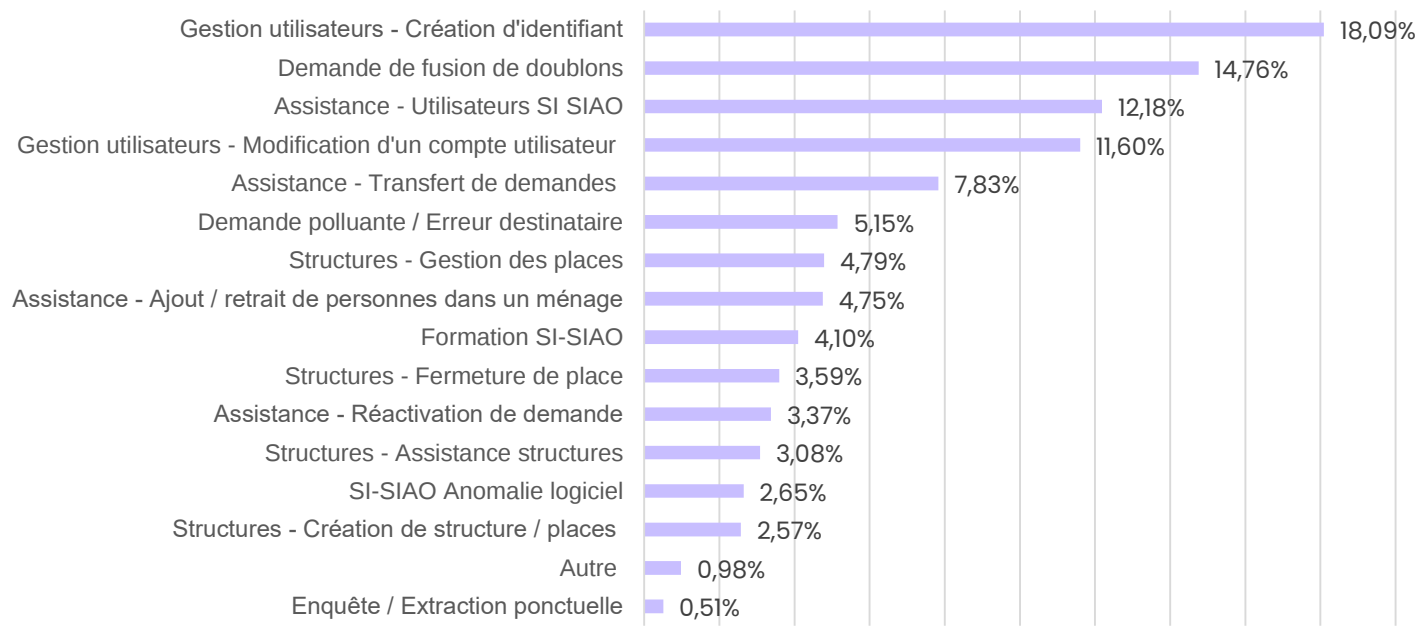
- La fusion de dossiers ménage en doublon (14,76% des demandes)
- L'assistance des travailleurs sociaux utilisant le profil "Utilisateur Premier Accueil" (12,18% des demandes)
- La modification d'un compte utilisateur : ajout, changement, suppression d'un compte SI-SIAO (11,60% des demandes)

Enfin, la part la plus importante des sollicitations concerne la création d'identifiants sur le logiciel, représentant 19.16 % des demandes de support, consécutive aux formations suivies par les nouveaux professionnels.

Le graphique ci-dessous représente les types de demandes les plus fréquentes auprès du support du SIAO 78 en 2025. Ces données permettent d'identifier les besoins principaux des utilisateurs et d'orienter les actions de formation et d'accompagnement.



Motif de demande au support



Pôle Observatoire Social

Activité du Pôle Observatoire social - Support-SI-SIAO

Une activité principalement axée sur la gestion des demandes de support permet d'assurer un accompagnement rapide des utilisateurs du logiciel SI-SIAO. Les réponses apportées sont détaillées et adaptées aux situations rencontrées. Lorsque cela s'avère nécessaire, des temps d'échanges complémentaires sont proposés en visioconférence, téléphone ou en visite structure afin de fournir des explications claires et personnalisées.

L'année 2025 a été marquée par d'importantes évolutions du logiciel SI-SIAO, dont les effets se poursuivront en 2026. Parmi les principales avancées figure le déploiement du "module Offre", piloté en lien avec la DIHAL, la DDETS et l'Observatoire social du SIAO 78. Les actions engagées ont notamment porté sur l'identification et la création des dispositifs dans le module Offre ainsi que sur le rattachement des groupes de places correspondants. L'évaluation flash, visant à vérifier l'exactitude et la mise à jour des données contenues dans les dossiers ménage, a été déployée sur le logiciel SI-SIAO.

L'Observatoire social du SIAO 78 poursuit sa participation aux remontées d'informations, aux analyses et aux propositions d'améliorations relatives au SI-SIAO auprès de la DIHAL, afin de contribuer à l'évolution du logiciel et à l'optimisation de son utilisation par les professionnels.

En 2025, l'Observatoire social a soumis plus de 80 tickets d'interventions et propositions d'évolutions à la DIHAL. Cette contribution s'ajoute à une participation active aux différents comités et réunions organisés autour du logiciel SI-SIAO.

En 2025, l'Observatoire social du SIAO 78 a veillé à accompagner les professionnels de manière réactive et adaptée à leurs besoins. Les demandes les plus fréquentes, notamment celles concernant les accès au logiciel et la qualité des données, ont mis en lumière des points d'attention et ont permis d'ajuster les contenus de formation. Le lien étroit entre support, formation et évolutions du SI-SIAO constitue un appui essentiel pour améliorer progressivement les pratiques des travailleurs sociaux en structures et renforcer la fiabilité des informations des dossiers ménages en 2026.



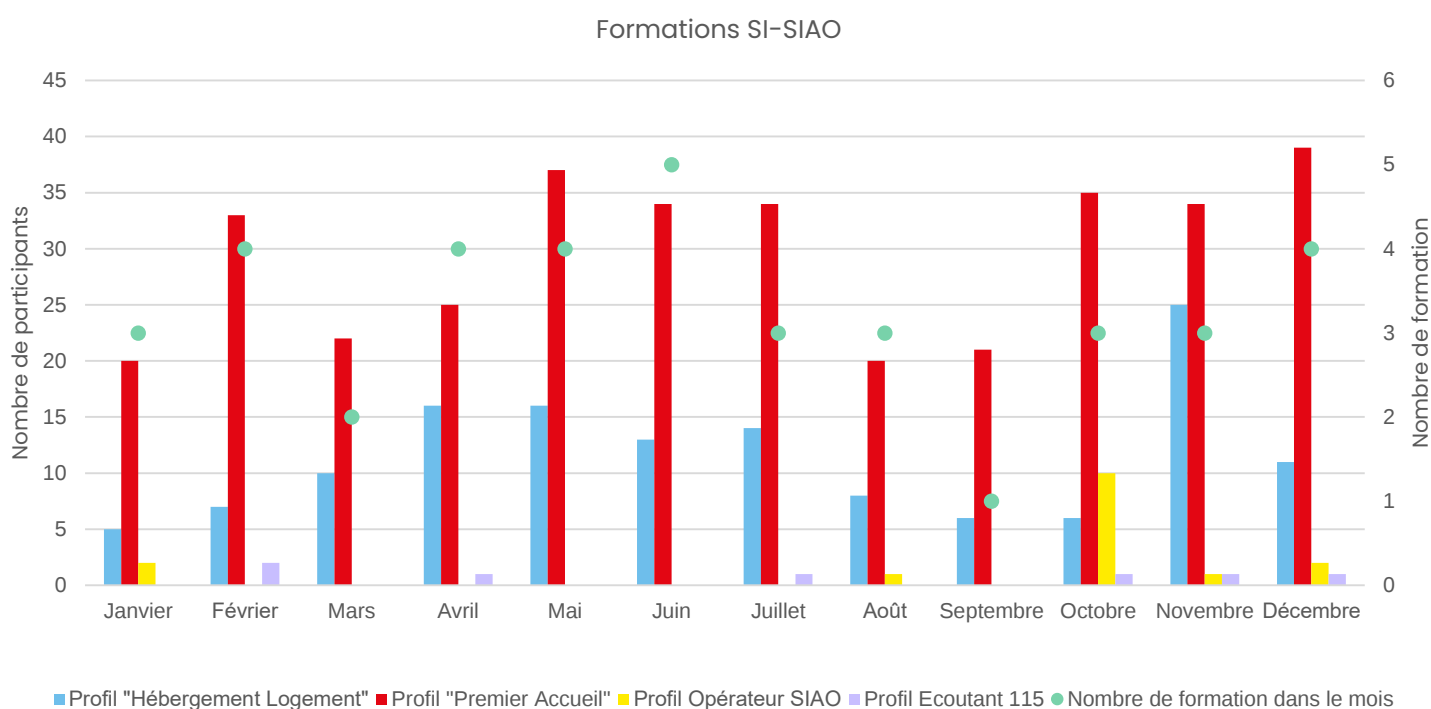
Pôle Observatoire Social

Activité du Pôle Observatoire social - Formations SI-SIAO

Les formations au logiciel SI-SIAO destinées aux partenaires du SIAO 78 ont été principalement organisées en visioconférence. Ce mode d'animation a permis de réunir des participants répartis sur l'ensemble du territoire départemental sans nécessité de déplacement. Il a également facilité l'accès aux sessions de formation en offrant davantage de souplesse dans l'organisation et les inscriptions.

La visioconférence a permis de conserver les principales composantes pédagogiques de la formation, notamment les présentations en direct, les démonstrations du logiciel, les temps d'échanges avec les participants et les séances de questions-réponses. Lorsque cela était nécessaire, un accompagnement complémentaire pouvait être proposé à l'issue de la formation afin de répondre à des besoins spécifiques.

En 2025, l'Observatoire social du SIAO 78 a animé 39 sessions de formation, permettant de former 413 utilisateurs. Parmi eux, 394 étaient des partenaires (profils "utilisateur premier accueil" et "utilisateur hébergement") et 19 des professionnels internes au SIAO 78 ("écoutants 115" et "opérateurs SIAO").



Un outil de suivi global des parcours de formation a été élaboré. Il permet de retracer la participation des utilisateurs aux différentes sessions, formation SI-SIAO et webinaires Hébergement / Logement et d'identifier les dates de leurs dernières participations aux formations. La tenue des sessions à distance a facilité la centralisation des données de participation dans l'outil de suivi. Cela a permis de mesurer rapidement la couverture de la formation et d'identifier les utilisateurs formés.

Cet outil facilitera, dès 2026, la mise en place d'actions de communication ciblées auprès des utilisateurs n'ayant pas suivi certaines formations. L'objectif est de garantir un parcours de formation complet, afin que chaque utilisateur bénéficie des connaissances et des ressources nécessaires pour utiliser efficacement le SI-SIAO, et renforcer ses pratiques professionnelles notamment grâce aux webinaires organisés par le pôle Hébergement / Logement.

Pôle Observatoire Social

Activité du Pôle Observatoire social - Fluidité

La mission fluidité du SIAO 78 a commencé en janvier 2025, avec pour objectif principal d'optimiser la gestion du parc d'hébergement des places contingentées État et de renforcer la dynamique d'orientation et de réorientation des ménages.

Cette démarche a pour but une amélioration continue de la qualité des données dans le SI-SIAO, de réduire le nombre de places vacantes, d'augmenter la rotation des places ainsi que le taux d'occupation.

Cela permet également de renforcer le lien avec les partenaires et de les accompagner plus efficacement dans le suivi des ménages vers un accès au logement.

Rétro-inventaire du parc

Un travail préalable de "rétro-inventaire" du SI-SIAO a été mené auprès de chaque entité gestionnaire. Cette action a permis :

- La mise à jour du nombre de places financées et contingentées État
- La vérification de la cohérence entre les places déclarées et les places effectivement occupées
- L'analyse du peuplement des structures.

Cette phase de des données des structures dans le SI-SIAO nous permet de les relancer de façon hebdomadaire concernant : fiabilisation a constitué un socle indispensable pour la suite de la mission fluidité.

Suivi des places fermées et vacantes

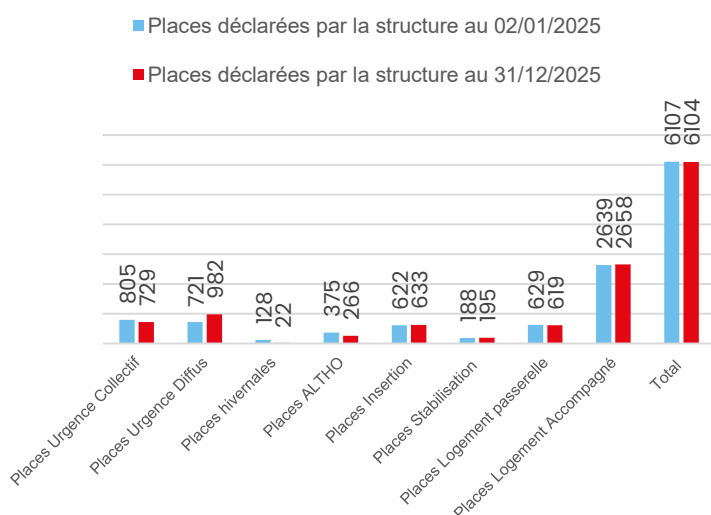
Le suivi quotidien

- Les places déclarées fermées pour travaux
- Les places libres sans formulaire de mise à disposition

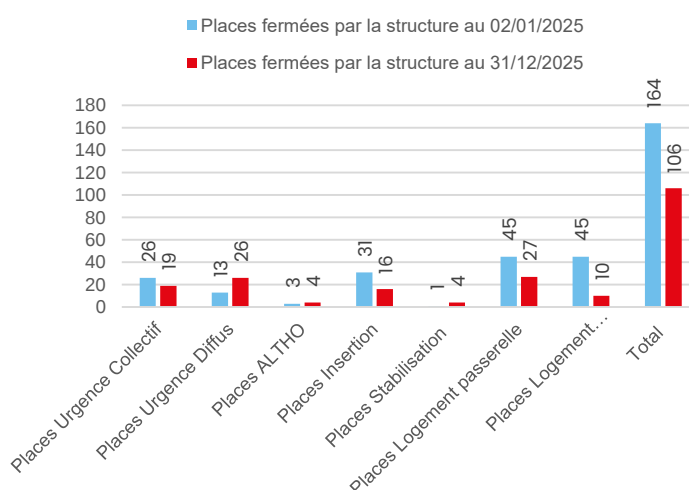


Ce travail de suivi systématique participe à la réduction des vacances de places injustifiées.

Nombre de places déclarées



Nombre de places fermées



Entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 :

76 places sur l'urgence collective
+ 261 places sur l'urgence diffus en majorité due à la transformation des places hivernales et Altho

On constate une diminution de 60 places fermées soit 37%, dont 35 sur le logement accompagné alors qu'il y a une augmentation de 19 places déclarées sur le SI-SIAO. Cette différence est liée aux **relances hebdomadaire** des structures pour la réouverture des places.

Pôle Observatoire Social

Activité du Pôle Observatoire social - Fluidité

Mise en place des revues de parcours

Les revues de parcours annuelles ont été organisées avec l'ensemble des gestionnaires. Au total, 21 entités gestionnaires ont été rencontrées sur l'année 2025.

Lors de ces rencontres, un tableau de bord détaillé des situations des ménages présents au sein de chaque structure a été présenté. Afin de faciliter la lecture et l'analyse, plusieurs indicateurs synthétiques ont été formalisés :

- Taux de ménages administrativement prêt au logement (APAL),
- Taux de demandes de réorientation actives,
- Durée moyenne de présence au sein de la structure.

Ces temps d'échange ont également permis :

- De partager le cadre unifié des SIAO franciliens et les attendus en matière de fluidité au sein des structures,
- De recueillir les actualités et préoccupations des entités gestionnaires, permettant ainsi d'affiner la bonne connaissance du SIAO des éventuels enjeux et tensions impactant ses orientations,
- De rappeler l'importance des demandes de réorientation et de leur actualisation tous les 3 mois,
- De fiabiliser les labellisations Syplo,
- De proposer des temps de formations complémentaires animés par les équipes du SIAO,
- De rappeler l'obligation de transmission du formulaire de mise à disposition de place pour orientation,
- De mettre en cohérence notre connaissance de l'état des places au réel (libres et fermées).

Suivi mensuel

Pour un meilleur suivi nous procédons à un envoi mensuel des revues de parcours aux gestionnaires.

Ce suivi régulier a permis :

- D'identifier et de corriger des erreurs de préconisations
- D'analyser plus finement certaines situations individuelles
- De libérer des places vacantes non actualisées dans le SI-SIAO
- D'améliorer la réactivité des structures dans la remise à disposition des places

Accompagnement des structures

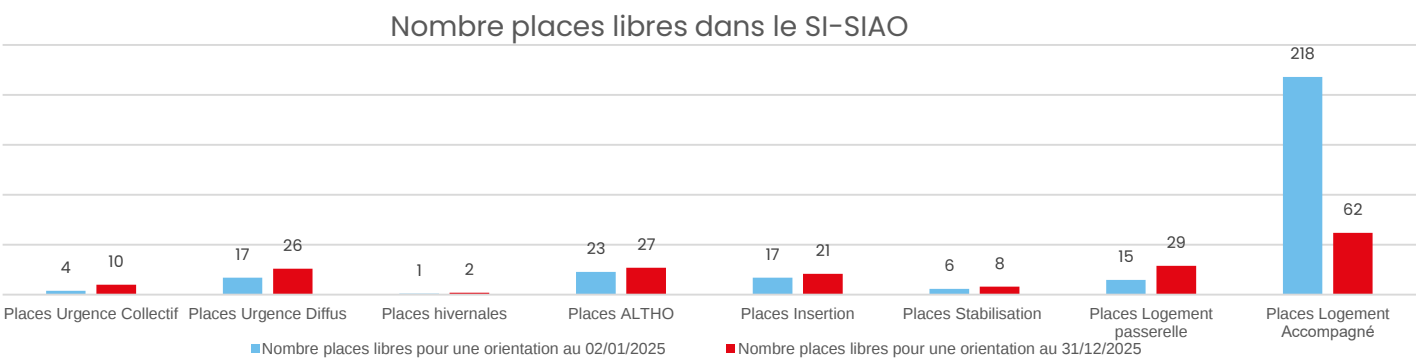
L'analyse des retours de terrain a mis en évidence des difficultés d'appropriation du logiciel par certains travailleurs sociaux, notamment en raison d'un usage peu régulier de l'outil.

Afin de sécuriser les pratiques et de faciliter le travail des partenaires nous leur avons partagé des procédures portant notamment sur :

- Le changement de place d'un ménage
- La sortie d'un ménage
- L'ajout ou la modification de la composition familiale

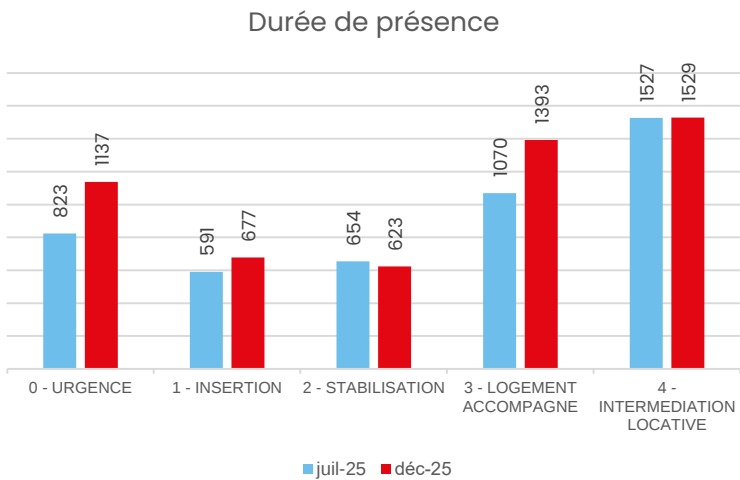
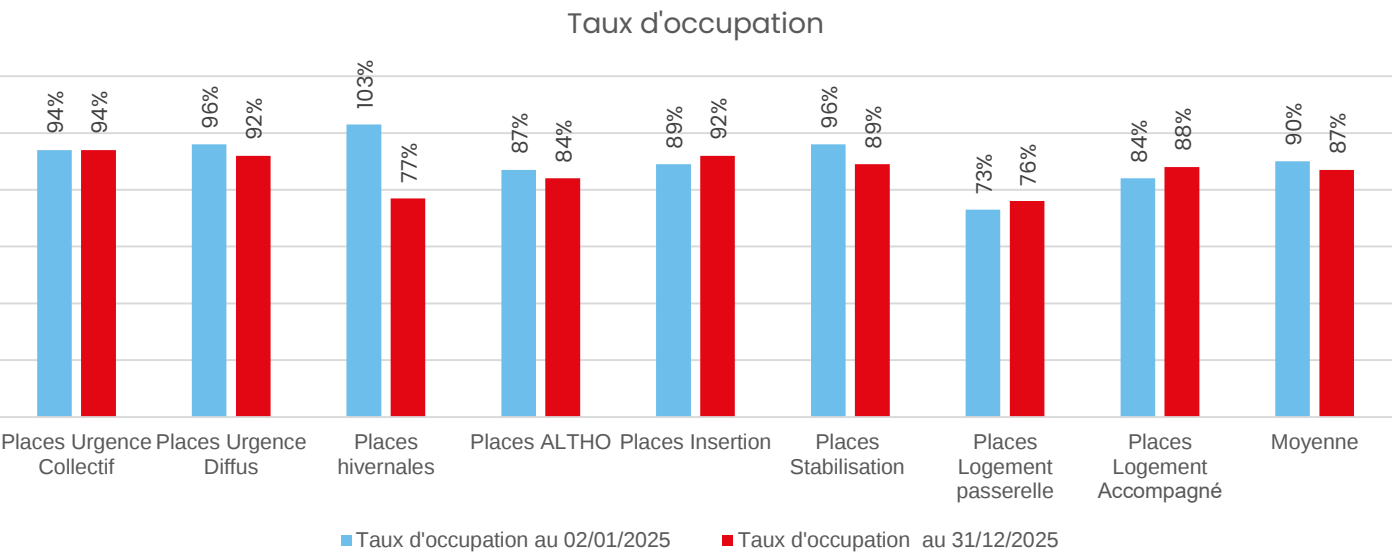
Pôle Observatoire Social

Activité du Pôle Observatoire social - Fluidité



Au 31 décembre 2025, on observe une baisse de 116 places libres dans le SI-SIAO, principalement sur les dispositifs de logement accompagné.

En effet, leur peuplement a été réalisé en début d’année. Aussi, une nouvelle procédure de reprise de logement pour un tour nous permet désormais d’identifier les ménages orientés directement par les structures, ce qui évite que des places restent vacantes sur la plateforme.



La durée de présence a augmenté sur la majorité des dispositifs.

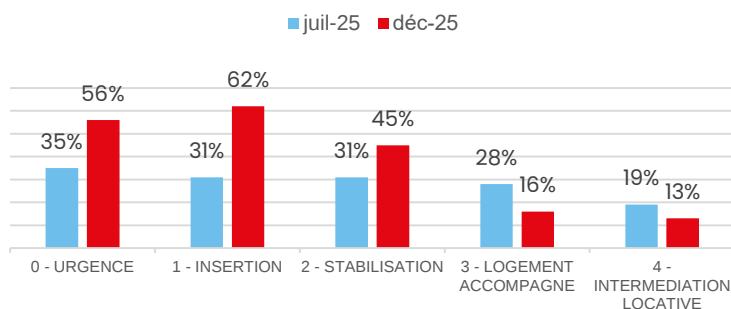
Concernant l’hébergement d’urgence, les données disponibles en 2025 font apparaître une augmentation du nombre de ménages identifiés comme présentant une situation administrative précaire. Cette évolution doit néanmoins être analysée avec précaution, les modalités de recueil et la fiabilité des informations disponibles ayant évolué sur la période. Elle témoigne toutefois d’un enjeu croissant de prise en compte de parcours nécessitant des réponses adaptées et une articulation renforcée avec les acteurs compétents.

S’agissant du logement accompagné, l’augmentation de la durée de présence est logique au regard du propre cahier des charges de ces structures. C’est le cas des pensions de famille, des résidences sociales accueillant d’anciens FTM, des résidences accueil (RA) et des résidences pour jeunes actifs (RJA)

Pôle Observatoire Social

Activité du Pôle Observatoire social - Fluidité

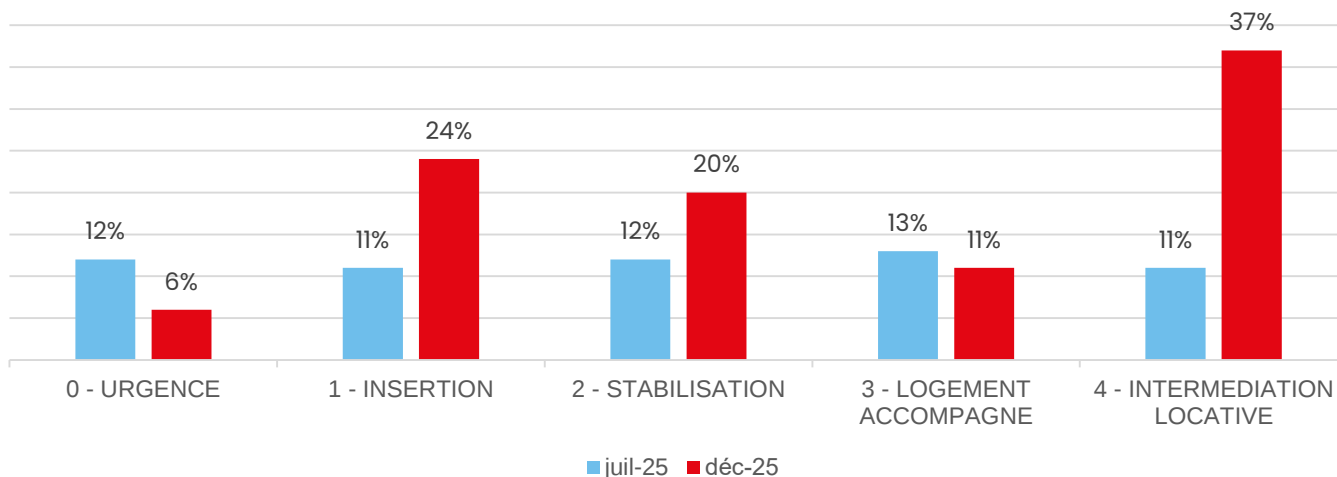
Taux de demandes de réorientation



Les demandes de réorientation ont augmenté sur l'ensemble des dispositifs, à l'exception du logement accompagné.

Pour rappel, certains dispositifs tels que les pensions de famille (PF), les résidences accueil (RA), les résidences pour jeunes actifs (RJA) ainsi que les résidences sociales accueillant d'anciens FTM – ne sont pas soumis à l'obligation d'effectuer des demandes de réorientation.

Taux de ménages administrativement prêt au logement

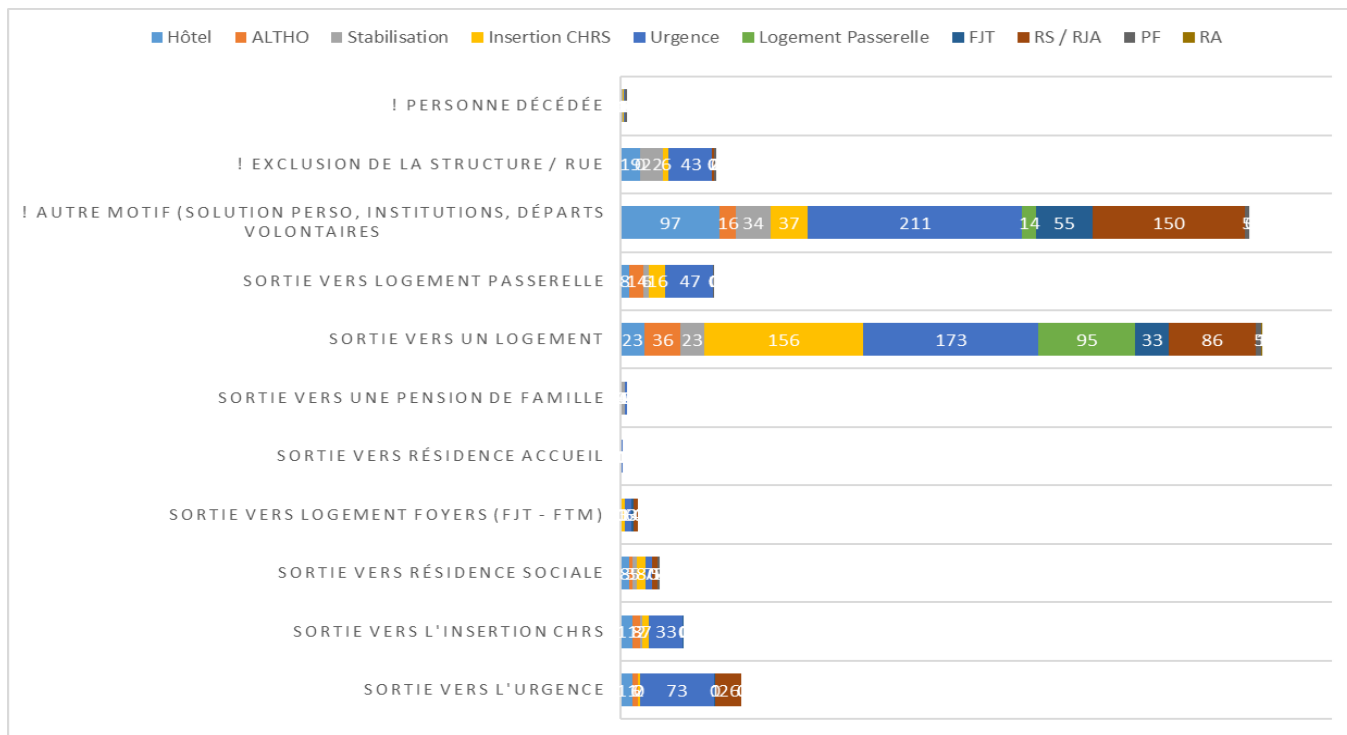


Le taux de ménages administrativement prêts au logement est en nette augmentation depuis le mois de juillet.

Pôle Observatoire Social

Activité du Pôle Observatoire social - Fluidité

Motifs de sortie par dispositif



Nous recensons **1 686 sorties de structures sur l'année 2025**.

La majorité des sorties déclarées correspondent à des accès au logement, soit 631 sorties, réparties comme suit :

- 23 depuis l'hôtel,
- 209 depuis l'urgence,
- 156 depuis l'insertion,
- 23 depuis la stabilisation,
- 220 depuis les structures de logement accompagné.



On observe toutefois que les structures déclarent un nombre important de sorties dans la catégorie « autre motif ». Un enrichissement ou une précision des champs de saisie permettrait une analyse plus fine des parcours et des motifs réels de sortie.

Par ailleurs, 94 sorties correspondent à des exclusions de structure.

Enfin, nous constatons très peu de sorties vers les pensions de famille, malgré des ouvertures en 2025, ainsi que très peu de sorties vers les résidences sociales.

Conclusion

L'année 2025 a permis de structurer la mission fluidité du SIAO 78.

Les actions engagées ont contribué à :

- Fiabiliser les données du parc d'hébergement
- Objectiver les situations grâce à des indicateurs de pilotage
- Renforcer le dialogue avec les partenaires
- Améliorer la mobilisation et la rotation des places
- Améliorer les labélisations SYPLO
- Augmenter le nombre de demandes de réorientations



Nos priorités pour 2026

Renforcer la capacité d'adaptation du SIAO au service des parcours et du territoire

L'année 2025 confirme l'évolution du rôle du SIAO dans un contexte marqué par la tension persistante sur l'offre d'hébergement et de logement, la diversification des besoins des publics accompagnés et le renforcement des attentes institutionnelles en matière de coordination territoriale. Dans ce contexte, les perspectives 2026 s'inscrivent dans une dynamique de transformation visant à renforcer la capacité du SIAO à coordonner, observer, orienter et soutenir les parcours.

Renforcer la fluidité des parcours et sécuriser les orientations

Dans un environnement marqué par la saturation des dispositifs et l'allongement des parcours, l'enjeu demeure de favoriser l'accès à des solutions adaptées, de prévenir les ruptures et de renforcer les articulations entre hébergement, logement, insertion, santé et accès aux droits. Cette dynamique implique une mobilisation renforcée des partenaires et une meilleure coordination des ressources territoriales.

Développer une organisation plus transversale et renforcer les expertises internes

L'imbrication croissante des problématiques rencontrées nécessite une évolution des modalités d'organisation afin de favoriser des réponses davantage décloisonnées. Le développement de référents thématiques s'inscrit dans cette perspective, afin de renforcer les compétences internes et la capacité d'appui technique sur des sujets transversaux. Dans cette dynamique, la restructuration des pôles vise à mieux répondre aux enjeux de coordination des parcours complexes. Le pôle social évoluera vers un **pôle ressources**, avec pour vocation de constituer un espace d'expertise, de soutien technique et d'appui aux équipes. Cette évolution permettra de renforcer la capitalisation des pratiques, l'accompagnement des situations complexes, le partage de connaissances et le développement d'une culture commune autour des parcours.

Structurer la gouvernance partenariale et conforter la fonction d'animation territoriale

Le renforcement du rôle d'ensemblier du SIAO implique la consolidation des espaces de gouvernance et des coopérations territoriales. Les travaux engagés autour des contrats pluriannuels d'objectifs, des conventions tripartites partenariales et des instances stratégiques territoriales constituent des évolutions structurantes qui nécessiteront une attention particulière quant à la clarification des périmètres d'intervention, des responsabilités respectives et des modalités de coopération entre acteurs.

Renforcer l'observation sociale et la capacité d'adaptation territoriale

L'identification des besoins émergents, l'analyse des tensions sur les dispositifs et l'exploitation des données d'activité demeurent essentielles pour ajuster les réponses et contribuer à l'évolution de l'offre. L'enjeu pour 2026 réside dans une meilleure mobilisation des données déjà produites afin d'alimenter les dynamiques territoriales, soutenir les prises de décision et objectiver les besoins, dans un contexte de ressources contraintes.

Accompagner les transformations organisationnelles et soutenir les équipes

Les transformations engagées supposent un investissement continu dans le développement des compétences, l'accompagnement au changement et le soutien aux professionnels. Dans un contexte de forte sollicitation des équipes, l'enjeu est également de préserver les dynamiques collectives, soutenir l'attractivité des métiers et garantir la continuité des missions.

Consolider la fluidité des parcours et développer les solutions adaptées

La régulation opérée par le SIAO ne peut produire pleinement ses effets que si elle s'appuie sur une offre suffisamment diversifiée. L'année 2026 devra poursuivre le travail engagé avec les gestionnaires, les services de l'État et les partenaires afin d'améliorer la fluidité entre les dispositifs d'urgence, d'insertion, de logement accompagné et de logement de droit commun, tout en identifiant les freins persistants aux sorties.

Conclusion

L'année 2025 confirme que le SIAO est confronté à une évolution durable des besoins sociaux sur le territoire des Yvelines.

L'augmentation des sollicitations, la saturation persistante des dispositifs, l'allongement des parcours d'hébergement et la complexité croissante des situations accompagnées rappellent que les difficultés rencontrées dépassent désormais la seule question de la gestion des places disponibles.

Elles interrogent plus largement la capacité collective à garantir des parcours fluides vers l'hébergement, puis vers le logement, dans un contexte où les équilibres du système demeurent fortement contraints.

Dans ce cadre, le SIAO a poursuivi sa mission d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de coordination des parcours, en veillant à maintenir une réponse adaptée aux personnes les plus vulnérables malgré des marges de manœuvre limitées.

Les équipes se sont mobilisées quotidiennement afin d'assurer la continuité des prises en charge, de renforcer le travail partenarial et de soutenir les acteurs de terrain confrontés aux mêmes tensions.

Cette dynamique collective a constitué un levier essentiel pour préserver la qualité de la réponse apportée aux ménages orientés vers les dispositifs d'hébergement et de logement accompagné.

L'année a également été marquée par plusieurs évolutions structurantes. Le déploiement de la Cellule Évaluation, la consolidation des espaces de concertation territoriale, l'amélioration des outils de régulation et le renforcement des coopérations avec les services de l'État, les collectivités et les opérateurs ont permis d'affiner l'analyse des situations et de sécuriser davantage les parcours.

Ces avancées traduisent la volonté constante d'adapter les organisations et les pratiques aux réalités observées sur le territoire.

Pour autant, ce rapport met en évidence les limites d'un système soumis à une tension devenue structurelle.

La mobilisation des professionnels, la qualité de la coordination et l'engagement des partenaires permettent d'optimiser les ressources existantes, mais ils ne peuvent à eux seuls compenser l'insuffisance des solutions mobilisables. L'accès au logement demeure un enjeu majeur, tout comme le développement d'une offre d'hébergement suffisamment diversifiée pour répondre à la diversité des besoins repérés par le SIAO.

Au-delà des données présentées, l'année 2025 confirme ainsi le rôle central du SIAO comme observatoire des besoins sociaux et comme interface entre les personnes en difficulté, les dispositifs d'hébergement, les acteurs du logement et les pouvoirs publics.

Les constats issus de l'activité quotidienne constituent un appui précieux pour éclairer les décisions à venir et adapter les politiques territoriales aux évolutions observées.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans cette continuité. Elles visent à consolider les outils d'évaluation et de coordination, à renforcer la fluidité des parcours et à poursuivre le travail engagé avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Cette ambition repose sur une conviction partagée : l'amélioration durable des réponses apportées aux personnes sans domicile ou mal logées nécessite à la fois une coordination exigeante, une mobilisation collective soutenue et le développement de solutions d'hébergement et de logement à la hauteur des besoins constatés dans les Yvelines.



SIAO DES YVELINES

Achères

Tél. : 01 34 90 92 77

Email : fany.geneix@croix-rouge.fr



**CROIX-ROUGE
FRANÇAISE**